

ABONNEMENTS :
EN AN EN MOIS EN JOURS
Nievre et limitr... 55.00 30.00 16.00
Autres départ... 60.00 32.00 17.00
Union postale... 100.00 52.00 28.00
TELEPHONE : 2-17 & 2-18

PARIS-CENTRE

Rédaction, Administration, Publicité : 3, rue du Chemin-de-Fer, NEVERS 20 CENTIMES REGIONAL QUOTIDIEN 20 CENTIMES Compte chèques postaux : Paris 272-43. - Registre du Commerce n° 57

M. BRIAND TOMBERAIT-IL AUJOURD'HUI ?

La situation du Cabinet est extrêmement précaire

Paris, 28 décembre. - La situation ministérielle a fait cet après-midi, dans les couloirs du Palais-Bourbon et au Luxembourg, l'objet de nombreux entretiens où l'on ne cachait pas le peu de confiance que l'on avait dans la solidité du cabinet.

Nous les résumons en rapportant le propos suivant qui d'une bouche autorisée nous est parvenu :

Il y aurait un miracle pour que l'unité soit réalisée d'ici demain dans le sein du ministère, et même toute l'admiration que j'ai pour la dialectique persuasive, l'expérience consommée et l'autorité personnelle de M. Briand, je ne crois pas à ce miracle.

Mon impression est que demain, sur le coup de midi, cinq ministres et un sous-secrétaire d'Etat se lèveront de la table du Conseil et s'en iront quelque température que puisse apporter M. Doumer à ses projets primitifs.

Alors, c'est la crise ministérielle, selon vous ?

— Mon Dieu !...

Et notre interlocuteur souligna son exclamation d'un geste où le marqua l'impissance des hommes contre le destin.

On supputait même entre parlementaires l'attitude qu'adopterait M. Briand s'il se voyait abandonné demain par certains de ses ministres cartellistes.

On inclinait à penser qu'il s'efforcera de remplacer les défectueux, et qu'il choisira dans les groupes de gauche et centre-gauche de façon à élargir sa majorité tout en lui conservant une facture nettement républicaine et en maintenant le programme financier de M. Doumer auquel il a donné son acquiescement.

Il est presque superflu de dire que, dans les milieux du cartell, on estimait que cette tentative de replatage demeurerait vaine et que le cabinet remanié tomberait irrémédiablement à la rentrée de janvier (si tant est arrivé, disaient-ils, que M. Briand puisse arriver à mettre sur pied une combinaison), tandis que, dans d'autres groupes modérés, on tenait ferme que M. Briand, débarrassé des interventions cartellistes, retrouverait autour de lui une majorité qui retiendrait la gravité de la situation présente.

L'une et l'autre thèse avaient, il faut le noter, des partisans déterminés parmi les radicaux et radicaux-socialistes et les républicains socialistes, ce qui, étant admis que les opinions de l'hémicycle demeurent celles des couloirs, ferait passer, au cas où les événements prévus s'accompliraient, un regroupement des députés de gauche selon le rythme nouveau.

La position difficile de M. Doumer

Paris, 28 décembre. - La situation ministérielle apparaît comme sérieuse. Pendant cette semaine de clôture, de multiples échecs se présenteront devant M. Doumer dont le plus gros est le doublement du chiffre d'affaires.

D'autre part, les débats sur le Maroc et sur le douzième provisoire peuvent créer une situation délicate pour le gouvernement.

Mais les optimistes font remarquer que, d'une part, les socialistes préféreront attendre leur congrès du 10 janvier et ses décisions sur la participation avant de rien précipiter, et que la nouvelle inflation, qu'il faut prévoir pour le mois de février, doit donner à réfléchir au succès éventuel.

Le journal Le Temps de ce soir dit que la somme totale qui leur serait nécessaire de trouver se monte à 9 milliards, que M. Doumer pense se procurer de la façon suivante :

- 1° Utilisation au budget de 1926 des impôts votés le 4 décembre : 3 milliards.
2° augmentation du prix du tabac : 1 milliard.
3° taxe de 1,30 % sur les affaires d'exportation : 1 milliard.
4° surplus à provenir du renforcement des perceptions : 1 milliard.
5° Création d'une imposition extraordinaire de 1,30 % sur tous les paiements soumis à la taxe sur le chiffre d'affaires : 4 milliards.

D'après le même journal, M. Doumer ne considérerait pas les projets du cartell comme en opposition avec le sien, et certaines de ses dispositions pourraient être utilisées.

EN PAGE 2 : Nos informations de Dernière Heure.

EN PAGE 3 : Le Conseil municipal de Nevers. Une auto tamponnée par un train près de Saint-Florent-sur-Cher.

EN PAGE 4 : Un drame au Creusot. Nos renseignements agricoles.

EN PAGE 5 : La Page de la Famille.

M. BRIAND EN CONFERENCE

Paris, 28 décembre. - M. Briand a eu ce matin à la Présidence du Conseil un long entretien avec M. Steeg à qui il a communiqué la lettre de M. Gordon-Canning.

Le gouvernement fixera son attitude dans un prochain communiqué.

Puis M. Briand s'est entretenu avec M. Bérenger, ambassadeur à Washington.

MM. Steeg et Bérenger quittent la France la semaine prochaine pour rejoindre leurs postes.

Cours des Changes

New-York : le dollar..... 27.45
Londres : la livre..... 133.05
Rome : la lire..... 1.10
Madrid : la peseta..... 3.87
Genève : le franc suisse.... 5.29
Amsterdam : le florin..... 11.02

LE BUDGET DU TRAVAIL DEVANT LA CHAMBRE

Paris, 28 décembre. - Sous la présidence de M. Bouisson, la Chambre poursuit ce matin la discussion du budget du travail.

M. Brom, député alsacien, réclame l'institution de l'arbitrage obligatoire qui permettra d'éviter des grèves déplorables, comme celle des banques. Il prononce un vigoureux réquisitoire contre les établissements financiers qui méconnaissent vis-à-vis de leur personnel le devoir de solidarité sociale.

M. Lebas déplore que le Sénat ait renvoyé le projet sur les assurances sociales et demande au gouvernement d'en réclamer l'inscription rapide à l'ordre du jour de la Haute Assemblée.

Quant aux conflits sociaux, M. Lebas ne croit pas qu'il faille chercher la solution dans l'arbitrage obligatoire. Il déplore dans le cas particulier de la grève des banques que le gouvernement n'ait pas imposé la réintégration de tous les révoqués.

Le ministre lui répond immédiatement sur ce point. Il a obtenu la réintégration de 480 grévistes du Crédit Lyonnais.

L'orateur n'insiste pas et passe à la question de l'application de la loi de 8 heures. Il veut des sanctions impitoyables contre les patrons qui ne s'occupent fort peu de la santé des travailleurs.

D'autres déclarations succèdent aux siennes. Elles sont présentées par M. Lebatut sur l'insuffisance des taux d'allocation de l'assistance aux vieillards.

M. Rognon trouve qu'il est scandaleux de voir les bénéficiaires de la pension d'ascendance au titre de la guerre dans l'impossibilité de se faire hospitaliser si leur pension dépasse 480 francs.

M. Lebatut passe aux secours alloués aux familles. Il réclame, en ce qui concerne M. Lebas, des insuffisances.

Sur des revendications portant sur un grand nombre de points, la discussion est renvoyée à 15 heures.

La séance est levée à midi 15.

La séance de l'après-midi

A 15 h. 10, M. Herriot, ayant ouvert la séance, prononce l'éloge funèbre de M. J.-L. Bonnet, député de la Seine, qui fut comme une manière d'historiographe de la III^e République.

Cet hommage rendu au défunt, la Chambre se remet à l'examen du budget du Travail.

M. Maës demande qu'on relève de 3.000 francs la pension des mineurs ayant plus de 30 ans de services et de 1.000 francs celle de leurs veuves. De plus, il veut faire bénéficier les caisses de secours minières des mêmes avantages que ceux qui ont été reconnus aux autres caisses analogues.

M. Victor Jean réclame de sévères mesures contre les sociétés de capitalisation qui sont de véritables escroqueries, et il veut aussi le cumul de la pension militaire d'ascendants avec l'allocation d'assistance.

M. Bilger traite la question de relations entre patrons et ouvriers, et M. Lebas déplore que le ministre des Finances ait réservé toutes les rigueurs de la compression des crédits et du personnel, pour le département du Travail et de l'Hygiène.

Quant à M. Clamamus, il s'élève avec lyrisme contre un fleau social, la tuberculose. Le ministre répond que des efforts financiers sont faits pour améliorer la prophylaxie sociale.

La lutte contre la tuberculose, dit-il, est organisée au moyen de 28 millions de crédits, et les efforts de l'hygiène se sont portés sur toutes les maladies par la création de dispensaires.

Le ministre étudie d'abord le problème de la natalité et passe aux questions du travail. Il rappelle que le parlement français a ratifié diverses conventions internationales relatives au travail de nuit et à l'interdiction de la ceruse.

Quant à la loi de 8 heures, il promet de surveiller son application.

D'autre part, M. Durafour s'est également occupé de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs, mais, sur la question de la modification des mineurs, il reste prudent, assurant qu'une étude sur une caisse autonome minière sera faite.

Au sujet de la grève des banques, M. Durafour expose la situation touchant les révoqués, et il termine en souhaitant que la Chambre et le Sénat se mettent d'accord sur la loi des assurances sociales.

La discussion est close et 27 chapitres sont adoptés par 310 voix contre 258.

Une séance de nuit est décidée. La séance est levée à 19 heures.

A la Commission des finances

Paris, 28 décembre. - La commission des Finances de la Chambre a entendu M. Doumer, ministre des Finances, sur le projet de douzième provisoire.

Après l'audition du ministre, elle a pris les décisions suivantes. Sur l'article principal (redévances des mines), la commission a accepté la réduction à 50 % pour les assujettis qui n'ont pas modifié depuis le 1^{er} janvier le prix de vente de leurs produits.

LES SPORTS D'HIVER A SAINT-MORITZ



Tout heureux de sa trouvaille, le jeune sportsman contemple les poupées qu'il a disposées sur la neige. Les skieurs en étoffe réparent le paysage et le gosse va peut-être faire un match avec eux.

LE SÉNAT A VOTÉ HIER LA LOI SUR LA PROROGATION DES LOYERS

Paris, 28 décembre. - La séance du Sénat est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. de Selves.

MM. René Renoult, Jourdain, Daniélou, Levasseur sont au banc du gouvernement.

On adopte sans débat : un projet modifiant la loi du 4 décembre 1913, réorganisant le crédit maritime mutuel ; un projet abrogeant les dispositions de la loi du 30 décembre 1920 qui interdisent le cumul entre les pensions militaires de guerre et les pensions majorées de la Caisse des Invalides de la Marine ; le projet modifiant la loi du 14 août 1924, relative aux pensions servies par la Caisse des Invalides de la Marine.

Puis on aborde la discussion du projet prorogant jusqu'au 1^{er} avril les effets de la législation sur les loyers.

M. Morand, rapporteur, s'élève contre le retard apporté au dépôt du projet.

On est obligé, dit-il, de continuer de légiférer à la petite semaine en dictant une nouvelle prorogation de trois mois des loyers existants. Il est certain que la législation actuelle a fait son temps. Il faut la remplacer par une loi nouvelle bien étudiée et destinée à recevoir son application pendant plusieurs années.

Le projet prorogé la législation actuelle, soit, mais encore ne faut-il pas qu'on fasse passer l'article 2 du texte, qui contredit le principe de la prorogation pure et simple posé dans l'article 1^{er} en modifiant sur de nombreux points les dispositions législatives en vigueur. Si on pose un principe dans un article, il ne faut pas le violer immédiatement dans les articles suivants.

La commission demande en conséquence le vote de textes logiques qui se tiennent, qui ne soient pas en contradiction les uns avec les autres et d'opposer à tous les amendements cette idée qu'il s'agit simplement de proroger la législation actuelle des loyers.

Et le droit commun ? M. Morand succède à M. Brager de la Villemoisan.

Je constate, dit-il, qu'au lieu de se rapprocher du droit commun, on s'en est constamment écarté en matière de loyers.

À l'heure actuelle, comme l'orateur, on peut considérer, étant donné l'élevé du prix de la loi ou les propriétaires, en 1914, recevaient net 100 francs-or, ils ne reçoivent plus aujourd'hui net que 12 francs-or. La conséquence, c'est que les immeubles dépressent, que l'on ne reconstruit plus que la crise s'aggrave.

Pour M. Betoulle, la première erreur a consisté à ne pas indemniser les propriétaires non payés pendant la guerre par leurs locataires. La seconde a été d'obliger ces mêmes propriétaires à subir pendant cinq années des évictions sans augmentation de prix. Il aurait fallu se borner à maintenir les locataires de bonne foi, en possession des locaux occupés par eux, des commissions paritaires fixant le prix des loyers en cas de désaccord.

M. Beloulet réclame lui aussi une loi réglant définitivement la question des loyers.

C'est l'œuvre de demain, dit-il. Pour aujourd'hui, il importe d'empêcher les malheureux menaces d'expulsion d'être jetés à la rue, et pour cela il demande à l'assemblée de voter le texte de la Chambre.

Puis M. Dominique Delahaye vient conseiller sagement l'opportunité de la création d'un haut commissariat à l'habitation. Une certaine animation se présente à ce moment dans l'assemblée.

Une fois terminée, M. Penancier consulte le Sénat de se contenter pour le moment de maintenir les dispositions en vigueur en laissant au juge le droit d'accorder des délais et en mettant sur le même pied les accords et les décisions judiciaires.

M. Dautly propose à ses collègues de rétablir la législation du 2 avril 1924, c'est-à-dire la liberté pour les compagnies et les petites propriétés rurales. Il réclame également la liberté pour les baux dont le prix de location dépassent un certain chiffre : 8.000 francs à Paris, 6.000 francs dans les villes d'une population supérieure à 100.000 habitants.

L'intervention du garde des Sceaux. M. René Renoult, garde des Sceaux, vient plaider en faveur du maintien de l'article 2 qu'il considère être indispensable.

La prorogation des lois antérieures prévues par l'article 1^{er}, dit-il, ne suffirait pas pour maintenir dans les locaux les locataires de bonne foi, car ceux-ci devraient engager de nouvelles instances qui ne pourraient recevoir de solution d'ici le 1^{er} janvier 1926.

Et, après quelques mots de M. Brager de la Villemoisan, la discussion générale est close.

Le Sénat décide de passer à la discussion des articles, laquelle aura lieu cet après-midi.

Quatre malfaiteurs tentent d'étrangler une bijoutière

...ET DÉVALISENT SON MAGASIN

Marseille, 28 décembre. - Cette nuit, quatre malfaiteurs se sont introduits chez Mme venue Marnier, 61 ans, qui tient une bijouterie, 10, rue Saint-Christophe.

Mme Marnier étant allée par suite d'une récente chute, les malfaiteurs l'aidèrent à l'empêcher de résister, et ils se précipitèrent sur ses bijoux. Elle fut étranglée, puis, avant d'être dévalisée, ils enfouirent un tampon de coton dans la bouche, après quoi ils visitèrent l'appartement, s'emparant de 2.700 francs en numéraire et de 80.000 fr. de bijoux.

Après le départ des bandits, la victime réussit à se traîner dans la rue où des passants la secoururent. Elles ne put fournir aucun renseignement sur ses agresseurs. Son état est grave.

L'épilogue des fournitures de guerre à l'armée Wrangel

Paris, 28 décembre. - La 1^{re} chambre correctionnelle avait condamné à 1 an de prison et 5.000 francs d'amende Rohalt, Bouhis et Pinto, qui avaient vendu 20.000 uniformes au colonel Kosakowski, représentant l'armée Wrangel, et destinés à l'équipement des troupes du général russe. On avait présenté au colonel quelques uniformes en bon état et on ne lui avait livré en réalité que des chiffons.

Sur appel des prévenus, la chambre des appels correctionnels réduit aujourd'hui la peine à trois mois de prison, faisant en outre à Rohalt, Bouhis et Pinto application de la loi de sécularité.

Le tribunal correctionnel avait condamné MM. Leonard et Descheler à payer 500.000 fr. au colonel Kosakowski à titre de dommages-intérêts. La Cour, infirmant le jugement, a mis hors de cause MM. Leonard et Descheler.

Un jet de flammes brûle 6 personnes

Verdun, 28 décembre. - A Auzéville, 6 personnes de la famille Colson ont été sérieusement brûlées par un jet de flammes subit qui s'est produit dans la cuisine où elles se trouvaient.

L'état des victimes a nécessité leur transport à Clermont-en-Argonne.

Cet accident paraît avoir été provoqué par de la poudre malencontreusement allumée.

M. Chéron donne sa démission de président de l'Union républicaine du Sénat

Paris, 28 décembre. - Le groupe de l'Union républicaine du Sénat s'est réuni cet après-midi.

Dès le début de la séance, M. Henry Chéron, ainsi qu'il l'avait annoncé, a remis sa démission de président au groupe dans les termes suivants :

Mes chers amis, La commission des finances m'avait confié les fonctions de rapporteur général. Je crois devoir vous remettre ma démission de président de l'Union républicaine du Sénat.

Nous avons constamment soutenu que le problème financier devait être résolu en dehors de tout esprit de parti. C'est à nous d'en donner l'exemple.

Au moment où je quitte le poste que j'ai tenu de votre confiance, je vous remercie très sincèrement des marques de sympathie que vous avez bien voulu m'accorder. J'ai été parfois confus en songeant à Thonnart, qui m'a permis de présider à un groupe où siègent, au milieu de tant d'hommes éminents, de grands citoyens qui ont exercé la haute magistrature de l'Etat. Il ne me fallait pas moins de toute leur indulgence et de toute la votre pour accomplir ma tâche.

Il m'est agréable de constater que votre groupe, adversaire résolu de toute opposition systématique, n'a jamais perdu de vue la nécessité de faciliter aux divers gouvernements la bonne administration du pays. Il s'est efforcé constamment de concilier avec la sauvegarde de ses principes, la pratique de la concorde nationale et la défense toujours nécessaire des institutions républicaines.

Il m'étonnerait de les servir encore dans une tâche nouvelle en apportant, si je le puis, à l'aide du contrôle parlementaire, quelques éléments de sécurité au travail et à l'épargne qui sont les véritables artisans de la confiance.

En vous remettant avec une réelle émotion le mandat que vous m'avez confié, je vous exprime, mes chers collègues et amis, ma très sincère et très affectueuse reconnaissance.

Ces paroles furent très vivement applaudies.

MM. Raynaud et Damecour se sont fait les interprètes du groupe pour exprimer à M. Henry Chéron la sympathie et la reconnaissance de ses collègues pour le dévouement et l'autorité qu'il n'a cessé d'apporter à la présidence du groupe.

Les membres de l'Union républicaine ont enfin décidé qu'ils ne procéderaient qu'à la rentrée de janvier au choix de leur nouveau président.

UN LEOPARD FAIT 114 VICTIMES

Allahabad, 28 décembre. - On a des détails sur les efforts faits par le gouverneur des provinces unies, pour exterminer un léopard à Rudrapurava, qui est déjà cause de 114 décès.

Les efforts de 16 personnes qui ont essayé de tendre un piège à l'animal furent vains ; sans succès ont été les essais d'empoisonnement. Or, on n'espère plus maintenant que dans l'habituelle d'un chasseur pour abattre ce monstre ; bien que ses premières tentatives furent sans résultat, on pense qu'à la faveur de la nuit, il viendra à bout du léopard.

LE CERCUEIL DE TUT ANK AMEN DANS UN MUSEE DU CAIRE

Le Caire, 28 décembre. - Des mesures viennent d'être prises pour assurer dans les meilleures conditions possibles le transport du cercueil en or de Tut Ank Amen, le pharaon dont la tombe a été découverte dans la Vallée des Rois, près de Louxor. Il sera exposé jeudi dans un musée du Caire.

UN DRAME DU TRAPEZE VOLANT

Au cours du spectacle deux acrobates tombent

L'un d'eux est mourant

Dijon, 28 décembre. - La direction du Théâtre avait engagé deux frères, les trapézistes Ednos, pour les fêtes de Noël et du Jour de l'An, afin de corser l'intérêt du spectacle habituel.

L'un des acrobates était suspendu par la mâchoire à un trapeze fixe et tenait à bout de bras un autre trapeze sur lequel son frère évoluait.

Un crochet s'étant rompu, les trapézistes tombèrent tous deux.

Secourus immédiatement, ils furent amenés à l'hôpital par l'ambulance municipale.

Le véritable nom des deux frères est Lalonde.

L'un est seulement fortement contusionné, étant tombé sur le corps de son frère, mais celui-ci, Marcel Lalonde, 29 ans, originaire d'Elbeuf, habitant rue Vassau, à Clichy, est dans un état désespéré.

Il est marié et père de famille.

Encore un tamponnement de chemin de fer

Belgrade, 28 décembre. - Aujourd'hui, il y eut deux tués et 11 blessés dans un tamponnement près de Zagreb entre un train de marchandises et un train de voyageurs.

Les freins du train de voyageurs se casèrent lorsque le convoi traversait à toute vitesse la gare de Novimoroff. Un signal indiquait que la voie n'était pas libre. A quelques centimètres de la station, le locomotive du train de voyageurs lamponna les wagons du train de marchandises.

La fumée enveloppa la locomotive et le chauffeur ne put se rendre compte tout de suite de ce qui se passait et trois voitures volèrent en éclats. Trois hommes employés à Novimoroff furent retirés de dessous les décombres. Des voyageurs qui échappèrent aux blessures s'occupèrent de deux qui eurent un moins heureux sort et aidèrent au transport des morts et des blessés dans la gare la plus voisine.

La voie a été vite débarrassée et on ne signale pas de retards bien importants sur l'ensemble des horaires de la journée.

LA FIN DES CHEVAUX DE POSTE BERLINOIS

Berlin, 28 décembre. - A Noël, pour la dernière fois, les chevaux de poste ont trotés dans les rues de Berlin dans les brancards des omnibus jaunes. A l'avenir les services postaux de la métropole seront assurés par des autos.

Mais les Berlinois s'attachent au passé et la simple pensée qu'ils ne reverront plus cette vieille diligence jaune a pu les attrister un peu.

Ils ont organisé une gentille et mélancolique manifestation pour marquer cet événement. A 8 h. 30, vendredi matin, une colonne d'autos se trouvait dans la cour du Central des postes ; hier, une procession de 163 chevaux conduits par des cochers qui avaient reçu leur ancienne livrée parcourut les grandes voies de la métropole allemande.

Un personnage officiel avant le départ du cortège tint à rendre hommage à ces serviteurs zélés et dit que seul le progrès et les nécessités de vitesse imposées par la vie moderne, étaient cause de cette réforme. Des cors de chasse retentirent et les chevaux furent harnachés, et pour la toute dernière fois, le bruit des sabots des chevaux se fit entendre dans la cour de l'Hotel des Postes.

Aujourd'hui et demain on n'y entendra plus que le ronflement des moteurs et les jurons des chauffeurs, ceux-là peu différents peut-être de ceux des cochers.

UNE CENTENAIRE A LONDRES

Londres, 28 décembre. - On a célébré hier à Londres, le 103^e anniversaire de Miss Derham qui est encore en parfaite santé, est capable de se diriger seule et de lire sans lunettes.

LES COURS DU FRANC OR

100 francs or : cours du jour.... 530.63
— cours trimestriel, 474.82

100 frs papier : cours du jour.... 18.84
— cours trimestriel, 21.06

Lire la suite en page 3

LA LOI DES LOYERS AU SENAT

M. Dominique Delahaye propose par une disposition additionnelle, que pendant la durée d'application de la présente loi, le prix limité du loyer fixé par la loi du 29 décembre 1923 soit majoré de 50 %...

Si mon amendement était adopté, dit l'orateur, le propriétaire ne touchera encore que 42 % en valeur de ce qu'il touchait avant la guerre.

La demande de M. Pouille, président de la commission, M. Japy consent à la disjonction de son amendement.

L'occupant de bonne foi

Répondant à M. Reynald, M. Morand, rapporteur, précise que, d'après une circulaire ministérielle, l'occupant de bonne foi est celui qui s'est installé en vertu d'un acquiescement exprès ou tacite du propriétaire.

La garde des Sceaux ajoute que cet occupant de bonne foi doit également payer son loyer régulièrement, acceptant les majorations et se soumettre à toutes les obligations inscrites dans le bail.

Répondant à M. Castillard, M. Lévasseur, commissaire du gouvernement, précise que les concessionnaires de places dans les marchés n'ont pas droit à prorogation.

M. Paul Strauss évoque le cas des occupants des immeubles expropriés pour l'agrandissement de la gare de l'Est à Paris.

Après observations de M. Lugol, pour qu'il n'y ait pas erreur sur l'interprétation du paragraphe 1er, on supprime le mot « toutefois », qui concerne le deuxième paragraphe.

Le vote

M. Vallier demande que les dispositions de la loi ne s'appliquent pas aux baux et locations pour lesquels le loyer annuel, calculé sur le prix du dernier terme, est compris, excède 8.000 francs à Paris, 6.000 francs dans les autres villes d'une population supérieure à 100.000 habitants, etc.

C'est la dit l'orateur, un premier pas vers le retour au droit commun.

M. Pouille, président de la commission, prie l'orateur de consentir à la disjonction de l'amendement.

Il en est ainsi décidé. Puis l'article 3 est adopté ainsi que l'ensemble.

Le Sénat s'ajourne à demain 15 heures. La séance est levée à 19 h. 50.

REVUE DE LA SITUATION

Le Nouveau Siècle (Philippe Barrès)

Grand remue ménage autour du pouvoir, et au cœur même du pouvoir. On voit des hommes de diverses opinions les plus diverses affirmer que le régime ne se tiendra pas tel qu'il est. Qu'il faudra qu'il s'amende du tout au tout, ou bien qu'il s'effondrera devant l'indignation populaire.

Les socialistes eux-mêmes, pour se cramponner au pouvoir, se préparent à le tuer tout à fait.

« Il faut briser la légalité », vient de dire M. Compère-Morel.

Et l'Éclat lui fait écho : « La souveraineté du peuple n'est limitée par rien ». On sent sous ces belles clameurs violentes un tremolo d'anxiété.

C'est qu'elles résonnent dans un surprenant solitude : à leur appel, le pays ne vibre plus. Qu'il dort, le pays. Pourquoi regarde-t-il en silence les beaux rêves démocratiques, qui hier le séduisaient.

Le pays réfléchit. « Ça travaille », comme disent les soldats dans les périodes les plus sombres de la guerre.

Il a le pressentiment qu'il va, de nouveau, entrer dans une période sombre, et il retrouve son âme d'hier, son âme des temps de crise, alors que par maints endroits il s'en allait, dans la nuit des révoltes.

Qu'étaient tous ces hommes ? Se défendre. Est pour cela, faire le nécessaire.

Comment ? N'importe comment, pourvu qu'ils se sentissent conduits. Ils acceptaient tout, sauf l'incertitude. Et rien ne les abattait, sinon le spectacle du désordre.

Il n'est alors, quelle agonie les prend ? « Ordre, contre-ordre, désordre » avez-vous senti toute la tristesse d'abandonnés qu'ils avaient entre eux ?

C'est qu'ils avaient vu, dans la tempête du monde, le sort promis aux épaves.

L'achet et la vente de troupes sont en Chine d'usage courant

DERNIÈRE HEURE

La guerre civile a produit un nouveau type d'armée : l'armée « réversible »

Pékin, 29 décembre. — La guerre civile en Chine a produit un nouveau type d'armée « réversible ». Les troupes sont recrutées parmi les coolies chômeurs qui s'inquiètent fort peu des aspirations des Associations d'étudiants, leur seul but étant de gagner leur vie en la risquant.

Chang Tso Lin a été le plus puissant général chinois des bolchevistes. Un jour, le général Kuo, qui commandait la marche de son armée, passa du côté de Feng.

L'achat et la vente de troupes est chose si banale que les journaux se bornent à la signaler en quelques lignes.

C'est ainsi que, il y a trois semaines, trois brigades de Chantoung ont changé de mains. L'affaire fut conclue à un bon prix.

Les soldats ne se plaignent pas et ils combattent loyalement pour le chef qui les nourrit, quel qu'il soit.

Un pays où il est dangereux d'accepter à diner...

Les banquets jouent un grand rôle dans la guerre civile. Certain jour, le général Ou-Pei-Fou invita M. Hoong, directeur de la Banque de Chine à Hankow à un souper-général à son quartier général.

M. Hoong déclina la proposition. A la fin de la soirée, M. Hoong fut prié de consentir au général un prêt important.

Le lendemain matin, le banquier remit le quart de la somme demandée, promettant le reste le soir, à la condition qu'on ne l'invite plus à dîner.

Sur la trace de cambrioleurs

Paris, 29 décembre. — M. Gorsor, juge d'instruction, accompagné de M. Barthélemy, commissaire de la sûreté, s'est rendu ce matin, 10, avenue de l'Opéra où la semaine dernière le veilleur de nuit Wulliaume fut trouvé ligoté par des cambrioleurs.

Les magistrats ont procédé à diverses constatations et se sont retirés à midi.

LA LIAISON RADIO-TELEGRAPHIQUE ENTRE LA FRANCE ET L'EGYPTE

Paris, 29 décembre. — Sur les indications du Post Office anglais, la liaison radiotélégraphique entre la France et l'Égypte dont l'ouverture avait été annoncée pour le 28 décembre, est ajournée à une date prochaine qui sera portée à la connaissance du public.

LES GOUVERNEMENTS DE PASSAGE

Le Temps : Ce qui, de tout temps, irrita le plus les contribuables, c'est l'accroissement des dépenses qui jugent inutiles et folles. L'énormité de certains chiffres dans la facture imposée par les prodigalités du Parlement aux caissiers.

Il a le pressentiment qu'il va, de nouveau, entrer dans une période sombre, et il retrouve son âme d'hier, son âme des temps de crise.

« On sent sous ces belles clameurs violentes un tremolo d'anxiété. »

C'est qu'elles résonnent dans un surprenant solitude : à leur appel, le pays ne vibre plus. Qu'il dort, le pays.

Le pays réfléchit. « Ça travaille », comme disent les soldats dans les périodes les plus sombres de la guerre.

Il a le pressentiment qu'il va, de nouveau, entrer dans une période sombre, et il retrouve son âme d'hier, son âme des temps de crise.

« On sent sous ces belles clameurs violentes un tremolo d'anxiété. »

C'est qu'elles résonnent dans un surprenant solitude : à leur appel, le pays ne vibre plus. Qu'il dort, le pays.

Le pays réfléchit. « Ça travaille », comme disent les soldats dans les périodes les plus sombres de la guerre.

Il a le pressentiment qu'il va, de nouveau, entrer dans une période sombre, et il retrouve son âme d'hier, son âme des temps de crise.

« On sent sous ces belles clameurs violentes un tremolo d'anxiété. »

C'est qu'elles résonnent dans un surprenant solitude : à leur appel, le pays ne vibre plus. Qu'il dort, le pays.

Le fameux Van Dyck n'était en réalité qu'un grossier barbouillage

Montpellier, 28 décembre. — Dernièrement, dans une chapelle de l'hôpital, on découvrait un vieux tableau qu'on attribuait à Van Dyck, et toute la presse s'occupait de cette œuvre à laquelle on attribuait une grande valeur.

Siégeant de nuit la Chambre continue le vote du budget

A 21 h. 40 la séance est reprise sous la présidence de M. Bouisson devant très peu de députés.

Dans la suite de la discussion du budget du travail, M. Hanriot, sur l'emploi d'ouvriers de la main-d'œuvre étrangère, déviateurs étrangers dont beaucoup ne sont pas syndiqués et qui consentent à travailler 10, 12 et même 14 heures par jour.

M. Durafour réplique que le zèle du personnel de l'inspection du travail ne saurait être mis en cause, mais qu'esa tâche est chargée.

M. Masson, jugeant misérable l'allocation viagère de 100 francs par laquelle l'État majeure ou pension des retraités des vieux travailleurs, demande le renvoi du crédit à la commission.

Le ministre lui fait observer que, pour un relèvement appréciable, il ne faudrait pas moins de 1 milliard par an et que, d'autre part, la loi des assurances sociales est sur le point d'être votée.

Mais M. Masson insiste, et l'on fait intervenir M. Lamoureux pour opposer le vote de la commission. Elle n'en est pas moins battue par 552 voix contre 16.

Le renvoi du chapitre est ordonné. A minuit 30, plusieurs députés qui s'impatiente de la longueur du débat, voulaient que l'on renvoyât la discussion à demain, mais sur une adjuration de M. Malvy, la séance continue.

UN NOUVEAU AVION GROS PORTEUR

Orly 28 décembre. — L'adjudant Tache fera demain, si le temps est favorable, l'essai de vol d'un nouveau type d'avion gros porteur.

L'appareil est un monoplane de plus de 30 mètres d'envergure et muni de deux moteurs de 500 chevaux, montés de part et d'autre fuselage sur le montant du train d'atterrissage qui comporte deux paires de roues, comme le « Goliath ».

Les inondations de la Saône

Chalon-sur-Saône, 28 décembre. — Les inondations s'étendent un peu partout, le niveau de la Saône continue à monter de 2 centimètres à l'heure. Aujourd'hui la cote est de 4 m. 90 et le service officiel annonce encore 70 centimètres de crue.

Les riverains inquiets vont donc prendre toutes dispositions pour leur sécurité. La rivière elle-même, sortant de son lit, s'étend dans les jardins des ouvriers du P.-L.-M. à Chagny.

BRUXELLES Aura sa Basilique

Bruxelles, 28 décembre. — MM. Braun, de Brouchoven, de Bergeyck, de Pierpont, et le baron Ruzette ont déposé une proposition de loi autorisant la fabrication de l'église du Sacré-Cœur de Jésus, à Ganshoren, à confier la construction d'une église basilicale à l'Association sans but lucratif : « Les Amis de la Basilique Nationale du Sacré-Cœur à Kœkelberg », sur un terrain que la Fabrique possède au plateau de Kœkelberg.

Dans les développements de cette proposition, M. Alexandre Brann expose le but de l'Association qui est d'aider à la réalisation du vœu exprimé par S. Em. le cardinal Mercier, au nom de l'évêque de Liège, d'ériger sur le plateau de Kœkelberg, suivant le projet formé par le roi Léopold III, une basilique nationale, et de la dédiquer au Sacré-Cœur en reconnaissance de la libération de la Belgique et en mémoire des Belges tombés pour la défense de la Patrie.

LA FIN MALENCONTREUSE D'UN RAID

Casablanca, 28 décembre. — L'hydravion de l'aviateur Casagrande, qui avait déjà subi il y a deux jours quelques avaries par suite de la tempête, a rompu ce matin ses amarres. Sa coque a été défoncée et l'une de ses ailes déchirée.

Des travaux sont actuellement entrepris pour tenter le renflouement de l'appareil qui est couché dans l'eau.

« Il semble bien que la randonnée entreprise par l'aviateur va se terminer de ce fait irrémédiablement compromise. »

UN BATEAU PERDU CORPS ET BIENS

Rochefort-sur-Mer, 28 décembre. — La préfecture maritime signale qu'un cotre de pêche dont l'équipage est de 5 ou 6 hommes, s'est perdu corps et biens au large de la pointe de Chassiron. La marée a rejeté sur le rivage la chaloupe portant le nom de « Jeune-Lorient », un gilet marqué E. B. et une chemise marquée 21 G. O.

On a retrouvé le corps d'un noyé paraissant appartenir à l'équipage.

IL AVAIT DETOURNE 8.000 FRANCS

Angoulême, 28 décembre. — Le jeune Raymond Seunier, qui fut trouvé samedi dernier dévalisé et jeté sur la voie du chemin de fer, vient d'être jugé en première instance, un citoyen, serrurier de son état, lui demanda : « Avez-vous un moyen de percuter ses adversaires ? »

La guerre du Rif

Rabat, 28 décembre. — D'après les derniers renseignements reçus, la situation sur le front du Maroc se présente de la manière suivante :

1° A l'est, l'exploitation du succès obtenu par nos forces successives dans la région du haut Ouedraha a permis de développer d'une façon très heureuse les résultats politiques acquis le 15 décembre.

Les renforts de contingents Senadja et a repris la direction de l'ouest.

Le groupe des partisans Beni Bou Yala, qui avait occupé le 10 décembre, la région de Sidi-Daoud, à 10 kilomètres au nord de Kef el Ghar, a été renforcé de contingents senadja de Gheddho, nouvellement soumis et a repris le 14 l'offensive en direction de l'ouest. Il a atteint Bad el Had (7 kilomètres au nord-ouest de Ohebab) et Souk et Seb des Beni Ould (12 kilomètres au nord-ouest de Bou Halima), Bal el Arbaa (1 kilomètre ouest de Souk en Seb).

Le mouvement s'étend aux senadja de Mosbal qui comprennent les deux fractions des senadja de Chems et des senadja de Doll, situées respectivement sur les pentes sud et nord du Djebel Kell et qui constituent le pivot de la dissidence sur le front du haut Ouedraha.

Les senadja de Chems, soit environ 1.700 familles, font des démarches de soumission à Ain-Maoulouf, cependant que les partisans ghionna et senadja forment les dissidents installés à Bou-Zennar (500 mètres au sud-ouest de l'ancien poste du même nom), à Dou-Knala (2 kil. 500 nord-ouest de l'ancien poste d'An-Mediouna) et à An-Mediouna, ainsi que le pacha raffin qui les commande à évacuer des villages.

Au 20 décembre, les pourparlers engagés paraissent être en bonne voie chez les senadja de Doll (environ 1.000 familles). La fraction de Bou Adol (3 kilomètres au sud-ouest de la kella des Beni-Ould, soit 250 familles), fait sa soumission à Taounat après avoir chassé le représentant d'Abdel-Krim et brûlé son poste de commandement.

Cet important mouvement de soumission dans une région montagneuse difficile d'accès prouve que les populations sont lassées du joug d'Abdel-Krim et qu'elles n'attendent qu'un mouvement offensif de notre part, la loi des assurances sociales est sur le point d'être votée.

Mais M. Masson insiste, et l'on fait intervenir M. Lamoureux pour opposer le vote de la commission. Elle n'en est pas moins battue par 552 voix contre 16.

Le renvoi du chapitre est ordonné. A minuit 30, plusieurs députés qui s'impatiente de la longueur du débat, voulaient que l'on renvoyât la discussion à demain, mais sur une adjuration de M. Malvy, la séance continue.

Mais M. Masson insiste, et l'on fait intervenir M. Lamoureux pour opposer le vote de la commission. Elle n'en est pas moins battue par 552 voix contre 16.

Le renvoi du chapitre est ordonné. A minuit 30, plusieurs députés qui s'impatiente de la longueur du débat, voulaient que l'on renvoyât la discussion à demain, mais sur une adjuration de M. Malvy, la séance continue.

Les inondations de la Saône

Chalon-sur-Saône, 28 décembre. — Les inondations s'étendent un peu partout, le niveau de la Saône continue à monter de 2 centimètres à l'heure. Aujourd'hui la cote est de 4 m. 90 et le service officiel annonce encore 70 centimètres de crue.

Les riverains inquiets vont donc prendre toutes dispositions pour leur sécurité. La rivière elle-même, sortant de son lit, s'étend dans les jardins des ouvriers du P.-L.-M. à Chagny.

BRUXELLES Aura sa Basilique

Bruxelles, 28 décembre. — MM. Braun, de Brouchoven, de Bergeyck, de Pierpont, et le baron Ruzette ont déposé une proposition de loi autorisant la fabrication de l'église du Sacré-Cœur de Jésus, à Ganshoren, à confier la construction d'une église basilicale à l'Association sans but lucratif : « Les Amis de la Basilique Nationale du Sacré-Cœur à Kœkelberg », sur un terrain que la Fabrique possède au plateau de Kœkelberg.

Dans les développements de cette proposition, M. Alexandre Brann expose le but de l'Association qui est d'aider à la réalisation du vœu exprimé par S. Em. le cardinal Mercier, au nom de l'évêque de Liège, d'ériger sur le plateau de Kœkelberg, suivant le projet formé par le roi Léopold III, une basilique nationale, et de la dédiquer au Sacré-Cœur en reconnaissance de la libération de la Belgique et en mémoire des Belges tombés pour la défense de la Patrie.

LA FIN MALENCONTREUSE D'UN RAID

Casablanca, 28 décembre. — L'hydravion de l'aviateur Casagrande, qui avait déjà subi il y a deux jours quelques avaries par suite de la tempête, a rompu ce matin ses amarres. Sa coque a été défoncée et l'une de ses ailes déchirée.

Des travaux sont actuellement entrepris pour tenter le renflouement de l'appareil qui est couché dans l'eau.

« Il semble bien que la randonnée entreprise par l'aviateur va se terminer de ce fait irrémédiablement compromise. »

UN BATEAU PERDU CORPS ET BIENS

Rochefort-sur-Mer, 28 décembre. — La préfecture maritime signale qu'un cotre de pêche dont l'équipage est de 5 ou 6 hommes, s'est perdu corps et biens au large de la pointe de Chassiron. La marée a rejeté sur le rivage la chaloupe portant le nom de « Jeune-Lorient », un gilet marqué E. B. et une chemise marquée 21 G. O.

On a retrouvé le corps d'un noyé paraissant appartenir à l'équipage.

IL AVAIT DETOURNE 8.000 FRANCS

Angoulême, 28 décembre. — Le jeune Raymond Seunier, qui fut trouvé samedi dernier dévalisé et jeté sur la voie du chemin de fer, vient d'être jugé en première instance, un citoyen, serrurier de son état, lui demanda : « Avez-vous un moyen de percuter ses adversaires ? »

La guerre du Rif

Rabat, 28 décembre. — D'après les derniers renseignements reçus, la situation sur le front du Maroc se présente de la manière suivante :

1° A l'est, l'exploitation du succès obtenu par nos forces successives dans la région du haut Ouedraha a permis de développer d'une façon très heureuse les résultats politiques acquis le 15 décembre.

Le renouvellement des Chambres et Tribunaux de Commerce

La commission de recensement des votes émis le 20 décembre, pour le renouvellement des chambres et tribunaux de commerce, a proclamé les résultats définitifs ci-après :

Chambres de commerce : Moullins-Lapatisse. — Inscrits, 4.794 ; votants, 365. Ont obtenu : MM. Charpy, Merle, Tizon, et Rouillon, chacun 334 voix.

Moullins-Gannat. — Inscrits, 4.273 ; votants, 578. Ont obtenu : MM. Bagnolet, Chaussard, 566 voix ; Chemell, 564 ; Nurit, 560 ; Julien, 550.

Tribunaux de commerce : Moullins. — Inscrits, 2.463 ; votants, 202. Ont obtenu : Président, M. Pimston, 196 voix ; juges titulaires, MM. Mestruat, 199 voix, Bussiére, 197 ; juges suppléants : pour deux ans, MM. Loustier, 190 voix et Oster, 198 ; pour un an, M. Léon Loizel, 198.

Cusset. — Inscrits, 2.336 ; votants, 200. Ont obtenu : Président, M. Bonnamour, 194 voix ; juge titulaire, M. Grasset, 194 ; juge suppléant, M. Gain, 189.

Moulins. — Inscrits, 2.740 ; votants, 400. Ont obtenu : Président, M. Vincent, 391 voix ; juges titulaires, M. Biégnon, 397 ; juge suppléant, M. Auger, 397.

Tous les candidats sont déclarés élus.

Le temps. — Hier, temps nuageux, doux. Le thermomètre indiquait : à 7 heures du matin, 8° ; à midi, 9° ; maxima, 10° 2 ; minima, 7° 7. Pression barométrique à midi 764.

Société d'Émulation. — La prochaine séance de la Société d'émulation aura lieu lundi 4 janvier, à 20 heures.

Légion d'honneur. — Le capitaine de réserve Gaston Vidau, du 29 chasseurs à pied, est nommé officier de la Légion d'honneur.

Médailles d'honneur. — La médaille d'argent des Palmes est décorée à MM. André Vautour, conducteur de travaux à Moullins ; Paul Vincent, facteur de ville à Moullins, et Jean Ferry, courrier convoyeur à Saint-Germain-des-Forges.

Accident du travail. — Joseph Saron, 39 ans, mécanicien, avenue Alsace-Lorraine, s'est donné un coup de marteau sur le genou droit en forgeant une pièce de fonte. Incapacité de travail de dix jours.

Compatriote. — Le capitaine d'artillerie breveté Louis Bailly, stagiaire à l'état-major de l'armée du Rhin, est promu chef d'escadron.

Au 1er dragons. — La médaille militaire est décorée au cavalier de réserve Beaud'hui, du 1er dragons (6 ans de services, 4 campagnes, 4 de blessé et cicatrice).

SOCIÉTÉ MUTUALISTE DE RETRAITE DE L'A. G. M. G.

La première assemblée générale constitutive de cette société a eu lieu le 20 décembre à Paris.

La date de fondation de la Société est le 1er octobre 1925. Il a été entendu que jusqu'au 31 mars 1926 les sociétaires pourront faire remonter leur adhésion à la date de fondation.

De légères modifications ont été apportées aux statuts et un règlement d'administration a été élaboré.

MM. Robert Perraut et Ernest Reynaud ont été élus membres du conseil d'administration de la Société mutualiste de l'A. G. M. G. qui, vu le grand nombre d'adhésions reçues à ce jour, est appelée à être une très grande prospérité.

Un compte rendu détaillé sera fait en janvier à l'assemblée générale du groupe de l'Allier et à celle de l'Association des Anciens Combattants de Moullins.

À la Commission départementale

La commission départementale de l'Allier s'est réunie hier matin à la préfecture sous la présidence de M. Darmainget, suppléant M. Dujon empêché. M. le préfet Godoin et M. l'ingénieur en chef Buisson assistaient à la séance.

La commission a pris, notamment les décisions suivantes :

— Autorisé M. le préfet à prendre les dispositions utiles pour proroger dès la promulgation de la loi en instance devant le Parlement les tarifs de transport sur les chemins de fer départementaux et à signer les conventions avec les deux Compagnies concessionnaires ;

— Autorisé la création d'un deuxième arrêt des autobus départementaux à Saulzet (ligne Vichy-Gannat) ;

— Émis un avis favorable à la création d'un syndicat de communes de la région de Lurey-Lévy, Couleuvre, Ygrande, Lamoignon, Le Verdier, Isle-et-Baraillat, Saint-Plaisir, Franchesse, Vallin, Pourç-Messey ;

— Autorisé M. le préfet à signer une convention avec l'établissement des P. T. T. pour l'établissement de deux nouveaux circuits téléphoniques : Moullins-Charolles (2°) et Moullins-Varennes-Saint-Pourçain (2°) ;

— Statué sur diverses demandes de prêts d'honneur pour élèves scolaires ;

— Autorisé l'acquisition d'un microscope ainsi que de matériel et d'instruments pour le laboratoire départemental.

DISTINCTION HONORIFIQUE AU P.-L.-M.

M. Pierre Gaudet, chef de quai au P.-L.-M., service de la petite vitesse, habitant 15, rue Marcellin-Desboutins à Moullins, âgé de 42 ans, vient d'obtenir la médaille militaire pour les faits de guerre.

ALLIER MOULINS MONTLUÇON CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil se réunira demain mercredi, à 20 heures.

Objet de l'ordre du jour : Budget — révision du tarif de divers droits ; biens-douches ; révision du tarif ; Allocations aux familles nombreuses ; révision du taux par application de la loi de finances de 1925 ; personnel communal ; révision des traitements ; budget primitif de 1926 et délibérations budgétaires ; services des eaux ; demandes de concessions dans des rues non desservies ; communications diverses.

Médaille d'honneur des P. T. T. — M. Paul Vincent, facteur de ville à Montluçon, vient de se voir attribuer la médaille d'honneur des postes et télégraphes.

Accidents du travail. — André Méry, 30 ans, homme d'équipe à la gare d'eau, aplat contuse à l'articulation gauche de la main, 13 ans, auxiliaire au P.-O., aplat inflectée à l'index droit ; Georges Mury, ajusteur à la société Le Réservoir, corps étranger sur la cornée de l'œil droit ; Claude Desserrière, 52 ans, tourneur à Sauray, aplat contuse inflectée au dos de la main gauche.

Etat civil. — Mariages : GINETTE VÉRIER, bassin du Canal ; Paul Ressonier, quai Rougel-de-Isle ; Paul Dubernard, 12 Cité Champêtre ; Serge Gonnin, 16 rue P.-L. Courrier ; Gisèle Bourdoux, 14 rue Mollière ; Irène Guska, 18, rue de Moullins ; René Chalmard-Ullar, 18, rue de Moullins ; Raymond Mazeran, 18, rue de Moullins ; Maxime Mazeran, 18, rue de Moullins ; Henri Bidet, à Saint-Jean.

Publication de mariage. — Jean Gibaud, chaudronnier, rue Jules-Failles, et Antoinette Chauvin, quai de la Glacière.

Décès. — Alphonse Rachet, 43 ans, 20, rue Henri-Étienne-Fournier ; Marie Chénal, veuve Bourchart, 61 ans, 18, rue de Moullins ; Georges François, 28 ans, 33, rue de la Presse ; Emmanuel Soustelle, 75 ans, 23, rue de Moullins ; Joseph Morange, 12 ans, 21, place Notre-Dame ; Armand Laroche, 27 ans, 18, rue de Moullins ; Jean Berry, 55 ans, 86, rue des Grands-Près ; Catherine Tournaud, veuve l'Érot, 68 ans, 24, rue des Forges.

GANNAT

Enfants assistés. — Le directeur du service des enfants assistés de la Seine à Gannat informe le public et ses pupilles qu'à partir du 1er janvier prochain, il se rendra chaque mois dans les localités désignées, pour recevoir les personnes et les élèves qui désirent l'entretenir savoir : à Bellemeuse, tous les jours de foire, salle de la mairie ; à Combronde, tous les jours de foire, salle de la mairie ; à Saint-Pardoux, tous les jours de foire, salle de la mairie.

NIÈVRE

La discussion du budget de 1926 devant le Conseil municipal de Nevers

SEANCE DE SAMEDI SOIR

(Suite)

— MM. Darras et Cie, imprimeurs, demandent l'autorisation de faire démolir le barrage existant sur la batarde Nièvre et la couverture sur une certaine longueur. Accepté.

— M. le sous-intendant militaire demande l'autorisation d'établir un géservoir dans la Nièvre, à l'intérieur de la station-magasin. Accepté.

— Le plan d'alignement de la rue des Prés est adopté.

— Statute des journaliers. — Un virement de crédit est adopté.

— Un terrain contigu à l'abattoir est loué à deux propriétaires qui en avaient fait la demande, moyennant un loyer de 15 fr. pour l'un et 25 fr. pour l'autre.

— Abonnement à la société des auteurs et compositeurs de musique. Le conseil accepte le renouvellement du contrat mais M. Bouchard qui demande le renouvellement de l'immeuble dont elle aurait la libre disposition moyennant un versement de 70.000 francs aux héritiers qui abandonneront tous leurs droits. Une rente annuelle de 1.800 fr. sera constituée en faveur du bureau de bienfaisance et les dispositions du legs seront ainsi sauvegardées.

— L'Intention de la municipalité est d'installer dans cet immeuble une clinique scolaire où seraient soignées les maladies de la bouche, des dents, du nez, de la gorge, des yeux, etc. Une salle serait réservée aux consultations de nourrissons. On y installerait également les bureaux d'hygiène. Le projet comporte en outre l'établissement de bains-touches et l'installation du laboratoire mixte d'hygiène et de bactériologie.

— Le projet complet sera présenté à la session de janvier. Une subvention qui pourrait atteindre la moitié des dépenses à prévoir sera demandée au ministre de l'Hygiène.

— Ces propositions sont adoptées.

— Le conseil décide la création d'un prix de 500 francs pour le concours agricole de Nevers. Cette subvention prendrait la dénomination de « Prix de la Ville de Nevers ». Il sera attribué au plus bel étalon de trait présenté au concours de février.

— Une somme de 1.956 fr. 20 est offerte par la chambre de commerce de Nevers pour subventionner les écoles municipales de perfectionnement qui viennent de fonctionner. Le conseil adopte.

— La liquidation de pension de MM. Ducrot, Jacques Bouchard et Jean Lecroix est adoptée.

— Plusieurs demandes d'installation d'eau ou de prolongement des conduites sont adoptées.

— M. le maire donne ensuite lecture des statuts de la caisse des écoles. Cet organisme aura surtout pour but de récompenser la fréquentation assidue des classes par l'octroi de livrets de caisse d'épargne et de diverses autres allocations et de chaussures aux enfants nécessiteux.

— Ses ressources seraient composées des subventions de la commune et du département, des fondations et des souscriptions, etc.

— La caisse des écoles serait administrée par un comité d'une trentaine de membres dont 9 conseillers municipaux et serait présidée par le maire. Il se réunirait en principe trois fois par an.

— Ces statuts sont adoptés.

— La séance publique est levée à 23 h. 45.

SEANCE DU DIMANCHE 27

La séance est ouverte à 13 h. 30, sous la présidence de M. Périn. Le maire donne lecture de la lettre de M. Garnier, député de la Nièvre, qui informe M. Périn de son intention de déposer sur le bureau de la Chambre une interpellation au sujet des expulsions de locataires. Elle sera vraisemblablement discutée lundi prochain. A l'effet de documenter M. Garnier, M. Périn se rend aujourd'hui même à Paris.

— La parole est à M. Perraudon pour la lecture du rapport sur les recettes du budget. Le rapporteur, M. Bailly lit l'exposé au chapitre des dépenses.

— Les conclusions des rapporteurs sont adoptées sans débat.

— M. Roussillon présente une observation. La somme de 1.000 fr. prévue pour le curage des rivières lui paraît insuffisante. M. le maire répond que cette question sera vue au cours de la discussion du budget supplémentaire en avril prochain.

— M. Roussillon donne ensuite son opinion sur l'établissement d'un terre-plein place Carnot. Selon lui il n'y a pas urgence et la question peut être ajournée.

— M. le maire n'est pas de cet avis. Il signale les accidents toujours plus nombreux sur cette place, notamment le samedi.

— Les travaux commencent à la fin de février à la clôture du concours agricole. La dépense à prévoir est de 18.000 francs.

— Plusieurs conseillers demandent ensuite à desirer les projets envisagés pour la réfection de certaines rues dont l'état de viabilité laisse à désirer. M. Milfont présente une observation sur l'éclairage de la rue de Vauzelles. Il voudrait que plusieurs lampes restent allumées toute la nuit. Le maire en profite pour donner quelques explications sur son programme d'ensemble.

— M. Garby demande que lorsque la Loire est en crue plusieurs lampes restent allumées sur le quai Amiral-Jacquinot.

BOIZOT

Font toujours plaisir à recevoir, parce qu'ils joignent l'utile à l'agréable.

Même maison 30, avenue de la Gare

ÉTRENNES

A l'occasion du Nouvel An, nous tenons à la disposition de nos lecteurs, de superbes coffrets de parfumerie, au prix de :

Grands coffrets, 5 pièces..... 18 francs
Petits coffrets, 3 pièces..... 12 francs
Besoins Aéroles..... 30 francs

S'adresser aux bureaux de « Paris-Centre », 24, avenue de la Gare et à M. Dupré, 89, rue du Commerce.

ENVOI FRANCO CONTRE REMBOURSEMENT

Le 26 décembre, ouverture de la librairie J. DENIS, 27, rue du Commerce, 27, Nevers. Fournitures pour écoles et bureaux. Impressions en tous genres : papeterie, maroquinerie. A l'occasion des fêtes du Nouvel An, grand choix de volumes et articles fantaisies. (Téléphone 5-57).

LE ROSAIRE

Par Florence BARCLAY

II
JANE CHAMPION

(Suite)

Jane Champion, l'après-midi où la duchesse allait cueillir ses fleurs dans la roseraie, était occupée à jouer au golf en compagnie d'un adolescent pour qui, depuis longtemps, elle tenait en réserve une verte semence. Mais, ainsi que Jane s'en aperçut, il est difficile d'aborder pareille matière quand on joue au golf avec une personne qui partage votre enthousiasme et qui explique tout le temps comment il a tant « les trous », la dernière fois, et en revenant ne pense qu'à célébrer la façon dont vous et lui venez de vous acquitter de la partie.

De sorte que Jane estima qu'au point de vue pratique son après-midi avait été manqué. Le soir, dans le fumoir, le jeune Cathcart expliqua à nouveau la partie de golf à quelques amis choisis, puis ajouta :

— Et la vieille Jane a été superbe ! Un « drive » admirable ! faisant n° 7 en trois et ne s'en vantant pas ! J'ai presque décidé de ne plus envoyer de bouquets à « Tonton » ! Que voulez-vous ? On ne peut plus

Total des recettes ordinaires : 3.850.537 fr. Recettes extraordinaires : Emprunts, etc... 280.400 francs.
Total général des recettes : 3.999.937 fr. contre 3.500.000 fr. l'exercice précédent.

Mis aux voix, le chapitre recettes du budget primitif 1926 est adopté à l'unanimité.

Dépenses
1. Administration générale : 235.615 fr.
2. Police municipale : 283.400 francs.
3. Octrois et régies : 234.740 fr.
4. Charges communales : 215.600 fr.
Total de la première section : 1.019.315 fr. contre 730.780 fr. à l'exercice précédent.

Section 2. — 1. Services techniques, travaux : 50.840 francs.
2. Service technique et rural : 442.280 fr.
3. Vignallité : 271.434 fr.
4. Nettoyement : 230.000 francs.
5. Bâtiments communaux : 215.000 fr.
6. Service des eaux : 389.000 francs.

Cet article fait l'objet d'une observation de M. Roussillon sur les dépenses qu'il juge trop fortes de l'usine élévatrice. M. le maire est également de cet avis et a fait présenter à la commission des travaux un projet qui permettrait à la ville de produire elle-même une partie de l'énergie électrique par l'incinération des ordures ménagères. La question sera traitée ultérieurement. Des à présent on envisage la possibilité de se servir à cet effet des bâtiments de l'ancienne usine élévatrice de la Bonne-Dame.

Mesures de protection contre les innovations.
— M. le maire fait savoir qu'il a envoyé plusieurs lettres aux ports et chaussées au sujet de la mesure à prendre en cas de crue. L'administration n'a pas encore répondu.

Le total de la 2^e section du chapitre des dépenses s'élève à 1.538.534 fr. contre 1.222.804 francs à l'exercice précédent.

Ces chiffres sont adoptés.

Section 3. — Suppléments et assurances incendie : 14.900 fr. Ce chapitre est adopté.

Section 4. — 1. Assistance : 413.950 fr.
2. Bureau d'hygiène : 30.150 fr.
Total de la 4^e section : 504.135 fr. contre 273.218 fr. à l'exercice précédent. Ces chiffres sont adoptés.

Section 5. — Instruction publique et Beaux-Arts.

1. Enseignement secondaire : 35.356 fr.
2. Enseignement primaire supérieur professeur : 60.000 francs.
Plusieurs conseillers trouvent que la somme de 20.000 francs réservée dans cet article au chauffage est exagérée. M. Thiabaud, propose l'installation de 10 francs à titre individuel.

CLAMECY

TRIBUNAL DE COMMERCE
Ont été élus : président, M. Pilgrain ; juge, M. Rollin Edmond ; juge suppléant, M. Jeannot Auguste.

L'INCENDIE DU FOULON
Nous avons relaté l'incendie qui s'est déclaré au moulin du Foulon, commune de Clamecy. Aussitôt l'alerta donnée les pompiers de la ville se rendirent en camions automobiles sur les lieux du sinistre, précédés des pompes de l'usine de Clamecy, charriant le matériel de Mouton arrivèrent les derniers sur les lieux. Les dégâts sont évalués à environ 40.000 francs.

Les maternels temps... Les rivières qui avaient accusé un mouvement de baisse restent stationnaires. Dans la matinée d'hier lundi, le Beuvron a néanmoins subi une légère hausse. Les prairies sont toujours sous l'eau.

SAINT-MARTIN-D'HEUILLE

Acte de probité... Mme Barabant a trouvé le 21 décembre, sur la route, au bourg de Saint-Martin-d'Heuille, une certaine somme d'argent qu'elle s'est empressée de remettre au secrétaire de la mairie, où elle est à réclamer.

VAUZELLES
Abre de Noël... Vendredi dernier 25 décembre, la Gaîté de Vauzelles a célébré la fête de l'arbre de Noël.

NEVERS

Collision d'auto... A l'intersection des rues Saint-Gildard, Jeanne-d'Arc et boulevard Victor-Hugo, une collision s'est produite entre le camion automobile n° 2.242 F. conduit par M. Lambert chauffeur au service de M. Tartière, entrepreneur de travaux publics, 29, rue des Merciers, qui débouchait de la rue Jeanne-d'Arc et se dirigeait boulevard Victor-Hugo et l'automobile n° 1.203 F., conduite par M. Camille Colombier, négociant en chiffons et métaux, 8, rue du Moussou, qui se dirigeait rue de Fourchambault.

Les dégâts sont purement matériels.

LES PETITS CADEAUX ENTRETIENNENT L'AMITIÉ

Mais faut-il avoir le choix.
Les Nouveautés Parisiennes en paraplumes, Tom-Pouces, Maroquinerie fine, Articles de Voyage de la Grande spécialité.

BOIZOT 84, rue du Commerce, 14, Place Guy-Cocquille.

Font toujours plaisir à recevoir, parce qu'ils joignent l'utile à l'agréable.

Même maison 30, avenue de la Gare

ETRENNES

A l'occasion du Nouvel An, nous tenons à la disposition de nos lecteurs, de superbes coffrets de parfumerie, au prix de :

Grands coffrets, 5 pièces..... 18 francs
Petits coffrets, 3 pièces..... 12 francs
Besoins Aéroles..... 30 francs

S'adresser aux bureaux de « Paris-Centre », 24, avenue de la Gare et à M. Dupré, 89, rue du Commerce.

ENVOI FRANCO CONTRE REMBOURSEMENT

Le 26 décembre, ouverture de la librairie J. DENIS, 27, rue du Commerce, 27, Nevers. Fournitures pour écoles et bureaux. Impressions en tous genres : papeterie, maroquinerie. A l'occasion des fêtes du Nouvel An, grand choix de volumes et articles fantaisies. (Téléphone 5-57).

CHER

BOURGES CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil s'est réuni samedi 16 heures. Au début de la séance M. le maire donne connaissance au conseil d'une lettre de M. le ministre des Beaux-Arts l'informant que deux grands vases de grès qui ornaient le stand de la municipalité offerte à l'exposition des Arts décoratifs, sont attribués à la ville de Bourges ; ils mesurent chacun 5 mètres 80 de hauteur et valent 60.000 francs. Ils prendront place dans le jardin des Palmiers, d'un don de 2.000 francs fait par M. le colonel Dervieux, au musée de la ville.

— Le conseil donne avis favorable au budget de bureau de bienfaisance pour 1926, s'élevant à 38.900 francs et à celui des hospices s'élevant à 385.700 francs.

— Il approuve le marché passé avec l'imprimerie ouvrière, pour fourniture de tickets, et avec l'imprimerie des archéologues du Centre pour l'impression du bulletin municipal après adjudications.

— A propos du contingent des chemins vicinaux pour lesquels une somme de 136.500 francs est prévue par le département à la ville, M. Lamy donne lecture d'un rapport dans lequel il proteste avec énergie contre le contingent imposé à la ville de Bourges. Il fait ressortir que le réseau vicinal du Cher (3.600 kilomètres) est le plus étendu de tous les départements, à raison de 60 km. par commune, pour lequel elle est imposée pour 136.500 fr. soit plus de 4.000 fr. le kilomètre.

— M. le maire dit que malgré ses efforts il n'a pu rien faire jusqu'ici. Il demande au conseil municipal s'il ne devrait pas protester contre le contingent imposé à la ville de Bourges, et s'il ne devrait pas adresser au conseil d'arrondissement un mémoire en ce sens.

Clamecy

Natales... Liliane Choland, rue Sainte-Vallière, 37, Rosette Gargowicz, place du Champ-de-Poire ; Lucienne Marty, rue de Paris, 1 ; Renée Courcaveau, rue des Belles-Louettes, 13 ; Suzanne Veinpan, rue Félix-Faure, 43 ; Geneviève Dubois, rue de Paris, 1 ; Gisèle Taillandier, rue Sainte-Vallière, 37.

Décès... Angélique Gaudenevre, 75 ans, ancienne femme de chambre, veuve de Auguste Chesnel, rue Dupin, 1 ; Antoinette Bruguères, 60 ans, veuve de Alexandre Grosmond, rue de Verdier, 11.

CLAMECY

TRIBUNAL DE COMMERCE
Ont été élus : président, M. Pilgrain ; juge, M. Rollin Edmond ; juge suppléant, M. Jeannot Auguste.

L'INCENDIE DU FOULON

Nous avons relaté l'incendie qui s'est déclaré au moulin du Foulon, commune de Clamecy. Aussitôt l'alerta donnée les pompiers de la ville se rendirent en camions automobiles sur les lieux du sinistre, précédés des pompes de l'usine de Clamecy, charriant le matériel de Mouton arrivèrent les derniers sur les lieux. Les dégâts sont évalués à environ 40.000 francs.

Les maternels temps... Les rivières qui avaient accusé un mouvement de baisse restent stationnaires. Dans la matinée d'hier lundi, le Beuvron a néanmoins subi une légère hausse. Les prairies sont toujours sous l'eau.

SAINT-MARTIN-D'HEUILLE

Acte de probité... Mme Barabant a trouvé le 21 décembre, sur la route, au bourg de Saint-Martin-d'Heuille, une certaine somme d'argent qu'elle s'est empressée de remettre au secrétaire de la mairie, où elle est à réclamer.

VAUZELLES
Abre de Noël... Vendredi dernier 25 décembre, la Gaîté de Vauzelles a célébré la fête de l'arbre de Noël.

NEVERS

Collision d'auto... A l'intersection des rues Saint-Gildard, Jeanne-d'Arc et boulevard Victor-Hugo, une collision s'est produite entre le camion automobile n° 2.242 F. conduit par M. Lambert chauffeur au service de M. Tartière, entrepreneur de travaux publics, 29, rue des Merciers, qui débouchait de la rue Jeanne-d'Arc et se dirigeait boulevard Victor-Hugo et l'automobile n° 1.203 F., conduite par M. Camille Colombier, négociant en chiffons et métaux, 8, rue du Moussou, qui se dirigeait rue de Fourchambault.

Les dégâts sont purement matériels.

LES PETITS CADEAUX ENTRETIENNENT L'AMITIÉ

Mais faut-il avoir le choix.
Les Nouveautés Parisiennes en paraplumes, Tom-Pouces, Maroquinerie fine, Articles de Voyage de la Grande spécialité.

BOIZOT 84, rue du Commerce, 14, Place Guy-Cocquille.

Font toujours plaisir à recevoir, parce qu'ils joignent l'utile à l'agréable.

Même maison 30, avenue de la Gare

ETRENNES

A l'occasion du Nouvel An, nous tenons à la disposition de nos lecteurs, de superbes coffrets de parfumerie, au prix de :

Grands coffrets, 5 pièces..... 18 francs
Petits coffrets, 3 pièces..... 12 francs
Besoins Aéroles..... 30 francs

S'adresser aux bureaux de « Paris-Centre », 24, avenue de la Gare et à M. Dupré, 89, rue du Commerce.

ENVOI FRANCO CONTRE REMBOURSEMENT

Le 26 décembre, ouverture de la librairie J. DENIS, 27, rue du Commerce, 27, Nevers. Fournitures pour écoles et bureaux. Impressions en tous genres : papeterie, maroquinerie. A l'occasion des fêtes du Nouvel An, grand choix de volumes et articles fantaisies. (Téléphone 5-57).

Saint-Florent

Entre Saint-Florent et Mareuil une auto est tamponnée par le tarmac
Son occupant, le docteur Faeret de Saint-Florent, est grièvement blessé

Saint-Florent, 28 décembre (par téléphone de notre correspondant particulier). — Ce matin vers 9 heures, le docteur Faeret de Saint-Florent, se rendait en automobile à Mareuil. Au passage à niveau de la ligne de Saint-Florent à Mareuil, sa voiture a été prise en écharpe par le chemin de fer économique qu'il n'avait pas entendu venir. L'auto fut tamponnée et traînée sur une distance d'une centaine de mètres. Quand le convoi put s'arrêter, le docteur Faeret fut retiré des débris de sa voiture avec de multiples contusions et des blessures dont plusieurs à la tête parurent dès le début excessivement graves.

Le docteur Cros, mandat aussitôt, lui prodigua ses premiers soins et ordonna son transfert à Bourges, à la clinique du docteur Labrun.

L'état de la victime est très grave, mais jusqu'ici le médecin a été obligé de réserver son diagnostic. Les débris de vitres de la glace ont pénétré dans la boîte crânienne et ont dû déterminer une hémorragie assez abondante. La victime est dans la coma.

Inauguration du Pont de Quincy

Dimanche dernier, la municipalité de Quincy avait organisé une fête à l'occasion de l'inauguration du nouveau pont suspendu sur le Cher.

A midi, un banquet, fort bien servi, réunit à la Croix Blanche une cinquantaine de convives, autour de MM. Trouillot, préfet du Cher, Gestat, président du Conseil général, Perquignin, député, maire de Vierzon et de nombreux conseillers généraux du département.

Après le banquet, un cortège fut organisé, précédé de la musique de Mehun-sur-Yèvre et se dirigea vers le pont. La pluie, fort heureusement, fit momentanément trêve, et M. Gestat, conseiller général, Morin, maire de Quincy, prononcèrent chacun un discours.

Après le banquet, la ville recouvrant la place commémorative fut enlevée et on put lire sur cette place les indications suivantes : « 1925 ». Un pont a été édifié en remplacement d'un pont suspendu construit en 1842 ».

VIERZON

Il trouve une liasse de titres dans sa voiture

M. Messag, charretier au service de M. Fouché à Neuvy, s'étant arrêté quelques instants à l'Hotel de France, à Vierzon, en laissant sa voiture à la porte, a été fort surpris en remontant dans sa voiture d'y trouver un rouleau.

Il crut d'abord que c'étaient des chansons, mais l'ayant ouvert, sa surprise augmenta ; les papiers enveloppés étaient des actions anglaises représentant une valeur considérable. Chose étrange, les coupons adhérents à ces actions n'ont pas été détachés depuis 1906.

M. Messag, fort intrigué, a remis ces papiers à la mairie.

Elections à la Chambre et au Tribunal de Commerce

Chambre de Commerce : 1^{er} canton : inscrits, 73 ; votants, 11 ; MM. Brunelle, (maire à Henrichemont, Grandjean, industriel à Jouet, Grelier, fabricant de lingerie à Chateaufort, Canliu, minotier à Gray, 1^{er} vote chacun.

2^e canton : inscrits, 80 ; votants, 21 ; MM. Bonnichon, négociant en grains à Saint-Amant, et Valtin, épicier en gros à Sancergues, chacun 21 votes.

3^e canton : inscrits, 67 ; votants, 57 ; MM. Parrault-Dodant, quincaillier à Ligugères, 56 votes.

Tribunal de Commerce : inscrits, 841 ; votants, 89.

Pour le siège de président, M. Arthur Deslages, 88 voix ; juges honoraire, MM. Paul Balignat et Michel Briandot, 38 voix ; juges suppléants M. Eugène Dapois, négociant en vins, 36 voix ; Jean l'abbottier, négociant en tissus, 37 voix.

SAINT-AMAND

Avis... Le maire informe le public que la société « Le Centre Electrique » ayant relié son usine de Saint-Amand à celle de Vierzon, va conformément à son traité avec la ville, abaisser le prix du courant à partir du 1^{er} janvier 1926.

Ce prix sera fixé à 0,05 en plus de celui appliqué à Vierzon.

CHATEAUVALENT
Un camion prend feu... Un camion de 5 tonnes de liquides de la maison Ballor, de Moulins, à destination de Châteaufort, a pris feu à Châteauvalent.

CHARENTON
Arrestation... La gendarmerie a mis en état d'arrestation pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique Marie Jausuels, 40 ans, née Lisle-Jourdain, sans profession ni domicile fixe.

Elle a été détaré au parquet et écroué.

DUN-SUR-AURON

Conseil de révision... Le conseil de révision procédera à la visite de la classe 1926 et des classes 1923, 1924 et 1925 le mardi 9 mars, à 14 h. 30.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
UNE CHIENNE JAUNE, oreilles droites, blessure à la patte, s'est réfugiée chez M. RONDEAU, à Parcerieux, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre). La lui réclamer.

LIQUEUR
CORRIDAVALMÉDOC

SAINT-AMAND

Le conseil de révision procédera à la visite de la classe 1926 et des classes 1923, 1924 et 1925 le mardi 9 mars, à 14 h. 30.

SAINT-AMAND

Avis... Le maire informe le public que la société « Le Centre Electrique » ayant relié son usine de Saint-Amand à celle de Vierzon, va conformément à son traité avec la ville, abaisser le prix du courant à partir du 1^{er} janvier 1926.

Ce prix sera fixé à 0,05 en plus de celui appliqué à Vierzon.

CHATEAUVALENT
Un camion prend feu... Un camion de 5 tonnes de liquides de la maison Ballor, de Moulins, à destination de Châteaufort, a pris feu à Châteauvalent.

CHARENTON
Arrestation... La gendarmerie a mis en état d'arrestation pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique Marie Jausuels, 40 ans, née Lisle-Jourdain, sans profession ni domicile fixe.

Elle a été détaré au parquet et écroué.

DUN-SUR-AURON

Conseil de révision... Le conseil de révision procédera à la visite de la classe 1926 et des classes 1923, 1924 et 1925 le mardi 9 mars, à 14 h. 30.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

UNE CHIENNE JAUNE, oreilles droites, blessure à la patte, s'est réfugiée chez M. RONDEAU, à Parcerieux, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre). La lui réclamer.

LIQUEUR
CORRIDAVALMÉDOC

SAINT-AMAND

Le conseil de révision procédera à la visite de la classe 1926 et des classes 1923, 1924 et 1925 le mardi 9 mars, à 14 h. 30.

SAONE-LOIRE

Autun
Accidents de travail... Jean Guinot, 15 ans à Autun, rue des Ventes, noyé dans le puits de la ferme de Carrière s'est blessé au poignet droit en tirant du fil de fer.

Joseph Guichard, 40 ans, faubourg Saint-Anchoise, machiniste chez Bonny, s'est blessé à la main gauche par la dégatation.

Marius Beauchard, 15 ans, 23, rue Saint-Antoine, marchand forgeron chez Guovion, boulevard Laureau, coupé de l'auriculaire droit.

Jean Guinot, 65 ans, aux Barreaux, bûcher chez Elber, contusion de l'avant-bras gauche.

Antoine Guichard, 32 ans, à Margeville, machiniste aux établissements Mercier, blessure au pied gauche.

Charles Dolina, 37 ans, à La Forge, menuisier chez Balaou, blessé à la main gauche.

François Berger, 25 ans, menuisier, rue Mazagan, chez André, piqûre à la main gauche.

MONTEBAU-LES-MYNS

GONSEL MUNICIPAL
Dans sa dernière séance, présidée par M. Bouvier, maire et député, le conseil a pris les décisions suivantes :

Vote en faveur de la demande de subvention de 125 francs pour la construction d'un terrain de jeux s'élevant aux chiffres de 1.738.138 fr. 70 de recettes et 1.734.788 fr. 71 en dépenses.

Examine diverses demandes concernant le personnel de la police.

Fixe l'accord l'indemnité d'habilitation accordée aux agents.

Vote les subventions ci-après : 50 francs pour l'Association des secrétaires de conseillers prud'hommes ; 200 francs pour la Caisse départementale de crédit agricole ; 200 francs pour le patronage des écoles.

Reçoit une demande de subvention formulée en faveur de l'orphelinat de la Fédération des boîtes de France.

Invite le maire à prendre un arrêté interdisant la descente de la rue du Pont, dans la partie comprise entre la rue du Pleissis et de la rue de la République, aux voitures automobiles, pour le dimanche, à l'exception de la rue de la République, à l'application stricte du code de la route.

Vote un crédit de 8.957 francs pour acquisition d'outillage à l'école pratique.

Approuve l'acquisition de terrains excédents de chemins.

Renvoie à la commission des travaux publics l'examen du projet de construction d'un égout, rue Eugène-Desbarats, et d'un égout agricole, rue de la République, et l'échange de divers excédents de chemins.

Renouvelle à la commission des travaux publics l'examen du projet de construction d'un égout, rue Eugène-Desbarats, et d'un égout agricole, rue de la République, et l'échange de divers excédents de chemins.

Déclie qu'il sera demandé par la voie de la presse aux mécaniciens en cycles de faire leurs offres pour la fourniture et l'entretien des bicyclettes des porteurs de dépêches, pendant l'année 1926.

Decide de procéder à une nouvelle tentative d'adjudication pour les lots d'enlèvement des ordures, par adjudication séparée dans la commune de Saint-Amand, en ce qui concerne le service de la collecte des ordures ménagères.

Donne acte au maire de diverses communications concernant notamment : 1^o le prix de transport de paves par voie fluviale, de Paris à Montceau ; 2^o la création d'une halte à Montceau ; 3^o les inconvénients apportés dans la circulation par la fermeture prolongée du passage à niveau de Lucy ; 4^o le refus, par l'Administration des postes, de supprimer la 2^e distribution postale pour la Sainte-Barbe.

Renouvelle l'autorisation accordée au jeune Delorme, élève à l'école de commerce de Dijon.

GUEUGNON

Crue et inondation... La fonte des neiges et des glaces, la pluie de ces jours derniers et celle qui n'a cessé de tomber toute la journée de vendredi, jour de Noël, pour continuer et reprendre de plus belle samedi, ont considérablement grossi tous les cours d'eau.

En conséquence, les pontons apportés dans la circulation par la fermeture prolongée du passage à niveau de Lucy ; 4^o le refus, par l'Administration des postes, de supprimer la 2^e distribution postale pour la Sainte-Barbe.

Renouvelle l'autorisation accordée au jeune Delorme, élève à l'école de commerce de Dijon.

JOUAUX SIGNES

ÉLÉGANCE, SOLIDITÉ, GARANTIE

MEDAILLES D'HONNEUR DES P. T. T.

Le vent qui a soufflé avec une grande violence, entraînant et brisant des arbres secs, avertis, projetant au loin des feuilles de papier, enlevait des toitures, renversant des cheminées, et faisait beaucoup de victimes, dont celle d'un grand nombre de militaires, qui ont été tués et blessés. Nombre de poteaux et fils téléphoniques et téléphoniques ont été brisés et arrachés.

Accidents de travail... Pavel Bemblin, âgé d'une trentaine d'années, aide chauffeur aux forges, a été grièvement blessé à la face et sur diverses parties du corps.

En manipulant des tôles, M. Claude Leslé, 23 ans, ouvrier aux laminaires, s'est fait au pied droit des brûlures qui lui vaudront une incapacité de travail d'une certaine durée.

LA CRÈME DE LA REINE

est en vente partout
J. Lesquendieu, Paris.

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

LIQUEUR

CORRIDAVALMÉDOC

Au Creusot, un marchand forain blesse grièvement un ouvrier d'un coup de revolver

Il est arrêté

A la Brasserie Lorraine, au Creusot, Henri Rolland, 24 ans, ouvrier d'usine, demeurant rue de la Chaise, 8, était assis quand pénétra dans l'établissement une 60 ans vieille...

Il se battait froid comme on dit communément, car sans mot dire entre eux, Sauthier s'installa et commanda un casse-croûte.

Rolland, que l'arrivée de Sauthier semblait perturber, se leva brusquement son intention de quitter le café.

Passé non loin de la table, Rolland se précipita sur un air pas-protocole.

Il se précipita vers l'arrière, et se précipita vers l'arrière, et se précipita vers l'arrière.

Il se précipita vers l'arrière, et se précipita vers l'arrière, et se précipita vers l'arrière.

LE CREUSOT

Une des victimes de l'explosion des usines a succombé

Le Creusot, 28 décembre (par télex). Une des victimes de la terrible explosion qui s'est produite aux Hauts-Fourneaux...

LES CAMBRIOLÉURS FONT PARLER D'EUX

L'autre nuit, les époux Ravit, épiciers rue du Marché-Foch, 9, étaient soudain réveillés par les aboiements répétés de leur chien.

M. Ravit se leva d'un bond et sans prendre le temps de compléter sa toilette, pénétra rapidement dans sa boutique.

Il ouvrit la porte et aperçut deux individus qui faisaient le guet sur le trottoir.

Un coup de sifflet strident retentit, les deux compères aversèrent ainsi leurs complaisances qu'ils étaient débouclés.

Les familles Monin et Limanton remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Madame veuve MONIN.

Mme veuve Brossard, et toute la famille, remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Pierre SEGUIN.

Les familles Lebanc et Chartier, et leurs enfants, remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Madame veuve CHARTIER.

Mme veuve Jeantel, M. et Mme Simon Morizot, M. et Mme René Berlin, et toute la famille, remercient très sincèrement les personnes qui ont assisté aux obsèques de Monsieur Jean-Marie MORIZOT.

RHUM CHARLESTON

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE 52

Le Maître de Ballantrae

Par R.-L. STEVENSON

Traduit de l'anglais par Théo VARLET

(Suite)

Mylord (ou l'être que je continuais à appeler de ce nom bien-aimé) se tenait debout la coupe dans une main, le menton dans l'autre, considérant devant lui l'étendue de la forêt.

Avis mortuaires

Nous apprenons la mort de Madame de CAISSAC, sœur de la baronne de Berthier-Bizy, décédée à l'âge de 85 ans.

Mme de Caissac, dernière du nom, et en religion sœur Marie-Joseph de Sales, est morte en exil, au monastère de la Visitation de Mons, en Hainaut.

Monsieur Désiré MORETTE, Officier de Mérite Agricole, décédé en son domicile, à Chevannes, commune de Decize, le 26 décembre 1925.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

M. et Mme Robert Leboucheux et leur fils, M. et Mme Verrier, M. et Mme Gaume, M. Alfred Leboucheux, Mlle Marie-Louise Leboucheux, ses enfants et petits-fils, et de toute la famille.

LA VIE AGRICOLE

La récolte des vins dans le Chalonnois en 1925

A l'époque des vendanges, nous avons donné un aperçu de la situation viticole dans le département de Saône-et-Loire et dans le Chalonnois en particulier.

Dans d'autres pays, l'abandon d'une certaine surface de vignes n'a pas atteint sensiblement la production.

Dans la région de Buxy, de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

Les vins de la région de Chagny-les-Roches, Bussy-sous-Aubigny (ou comtes Moroges), on a récolté cette année 58.832 hectolitres de vin contre 59.108 en 1924.

SOUFFREZ-VOUS DE L'ESTOMAC DE L'INTESTIN, DU FOIE... Poudres de Santé du Dr de Cock

BOURSE DE PARIS

Table of stock market data including Bourse de Paris, Marché à Terme, Banque à Terme, and Parquet Comptant.

Marché de la Villette

Table of market prices for various goods including grain, oil, and other commodities.

HAÏLES GÉNÉRALES DE PARIS

Table of general market prices for various goods.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Abonnez-vous à LA REVUE HEBDOMADAIRE qui publie dans son numéro du 19 décembre 1925 une étude sur les moteurs asynchrones triphasés.

GE FSE THOMSON-HOUSTON... Moteurs asynchrones triphasés

ÉTÉS INNOCENT, RÉPLIQUE SIR WILLIAM

Étes innocent, réplique Sir William. Je vous lui défilé dit; et vous n'avez pas de raison d'en douter.

La page de la Famille

Quelques charmants détails

Est-elle assez charmante cette robe sans prétention, se classant dans le genre pratique et net que l'on choisit pour mettre sous le manteau de tout-aller ? Mais cette sobriété de ligne, à peine élargie par des parties pliées, met en valeur la manche et l'encolure, particulièrement travaillées en ce qui concerne le détail des créations volontairement simplées de forme, agrémentées de manches originales et d'encolures nouvelles.

Examinons tout d'abord celle qui nous est offerte en ces lignes : un fin lainage quadrillé ou une serge de soie à effet de damiers, lequel clair et marron, se combine de façon à réaliser une silhouette presque droite. Les manches, après le coude, forment « ballon », puis se resserrent en de longs poignets collants. Quant à l'encolure, une bande de tissu droit la cerne et se termine de côté par un noeud souple.

Mais ce n'est pas là une robe inamovible et inusable nous réservant d'autres combinaisons gracieuses. Que direz-vous de ces jolis cols d'écolière avec petits revers assortis, pechés aux manches ou de ces cols montants dont quelques-uns s'attachent pendant que d'autres sont continus par des pans flottants qui se rejettent sur l'épaule ? Gêterez-vous le charme de cols drapés autour du cou comme des bandes enroulées ?

Cependant une diversité plus grande encore existe pour les manches. Moins étroites et plus ouvragées, en les garnir beaucoup au poignet, parfois par un ou deux petits bouffants. Nous avons remarqué encore un effet de coquille tenu par un haut poignet serré.

Ce dernier joue un rôle important : non seulement il s'orne pour rappeler l'encolure, mais aussi il retient l'ampleur de certaines manches blousées. Du coude au poignet en somme, la femme peut disposer toute fantaisie à son gré, certains de dénuder strictement dans les limites de la mode.

Nous n'en dirons pas plus, persuadées que vous saurez, chères lectrices, à l'aide de ces quelques indications, imaginer d'autres détails exotiques, basés sur une simplicité de bon aloi. C'est là tout le secret de la femme élégante qui sait l'être en tout, avec peu de choses...

Pour vous, Monsieur

Voici un veston droit

Il n'y a pas de saison déterminée pour porter ce costume et si, aux beaux jours, vous le revêtez avec plaisir, il vous est utile sous le lourd pardessus d'hiver et aussi sous le léger vêtement de demi-saison.

La coupe du veston affecte la forme longue, avec taille à la ceinture ajustée. On continue à apprécier les épaules larges et carrées ; cette tendance nous ramène à nos vestons sportifs et elle ne manque pas de charme, à condition de ne jamais donner dans l'exageration.

On fait qu'il n'existe qu'un bouton, les revers aux crans ouverts et pointus se font très longs. De plus en plus, les poches se marquent par une simple ligne horizontale, et limitées par un passepoil ne comportent pas de revers.

Cinq boutons au plus, que l'on peut indifféremment commander pointu ou droit : simple affaire de préférence ! Cependant, si on incline vers le modèle croisé à huit boutons en V, il faut couper ample à la ceinture ; le pantalon à plis retombe vers sa ligne normale, c'est-à-dire que, dépassant définitivement l'épaule et large par trop accentuée, il garde son aspect légèrement aminci vers le bas ou de minuscules revers le terminent.

De couleurs sombres, marron, réséda, gris vert, ou vert bleuâtre, ce vêtement se portera aussi en marine et même en noir, ces deux tons plus habillés, quoi qu'on en dise. Tous les tissus peuvent être choisis : gabardine, chevroté, tissus anisés, drap mémo, linages mélangés aux tons si divers et fort en vogue.

Jeux d'Esprit

- ANAGRAMME**
Ecarte-moi bien loin de toi,
Car je t'entraînerai peut-être.
Mêle, et puis écoute avec moi
Tes bons parents et ton bon maître.
- CHARADE**
Avec un caillou, on peut faire
Plus d'un premier dans mon dernier.
Plus d'un poète afin de plaire
Jadis écrivit mon entier.
- LOGOGRIPHE**
Au bandit qui peut me commettre
On réserve un dur châtiment !
Prends ta tête et ton sang pour mettre
En ces vers fort tranquillement.
- METAGRAMME**
Des Basses-Alpes je suis ville,
Je vais sans trêve m'alignant
Sous les doigts et se répétant.
Plus d'un par force très tranquille
N'a rien que moi pour bien l'aider
A te comprendre ou te parler.
- SUR UN ANAGRAMME** : Editeur, tisseur.
LOGOGRIPHE : Prose, rose.
CHARADE : Poésie, faux ; Portefaix.
LOGOGRIPHE : Marbre, arbre.

POUR LE SOIR

Le deux-pièces triomphe décidément en matière d'élegance féminine, et ceci du matin jusqu'au soir. Sur la jupe indépendante se pose une casaque droite et bien que basée sur un même principe, une grande diversité existe dans ce genre de modèles, soit par la coupe, soit par le mélange des tissus qui les composent.

Une casaque de lamé se place par exemple sur une jupe de velours, tandis qu'une sorte de petite veste,

Il existe dans le même esprit des casques moins nettes, se drapant légèrement à la taille ou se complétant d'un mouvement de ceinture. Il n'est pas rare, même, de voir une jupe de dentelle sur un fond de soie ; telle une création avec corsage en tissu d'argent et jupe de dentelle de métal faisant transparaitre un fourreau de crêpe noir.

D'ailleurs, pour les robes du soir en général, on em-

dépasser le fourreau devant et derrière. Idée originale et amusante, n'est-ce pas ?

Mais le velours nous offre aussi un élément appréciable. Il se drape ou compose des robes qui s'évasent vers le bas. Extrêmement jolie cette toilette de velours vert brodé d'or repose sur un fond de crêpe de Chine blanc que l'on aperçoit devant. La broderie d'or dessine un galon étroit disposé en un double effet sur le



sans manches naturellement, taillée dans du velours noir et boutonnée devant, accompagne une jupe de lamé or et noir.

On utilise largement les tissus de métal pour ces ensembles ; nous pouvons le constater encore, en accordant un regard à deux-pièces silhouettes en ces lignes. Il se compose d'un sweater en lamé or tissé de couleurs vives qui dessine de grandes roses et des feuillages, puis d'une jupe de crêpe de Chine corail finement plissée. L'avantage d'un semblable modèle nous apparaît tout de suite, car il est possible de poser sur une jupe deux ou trois casques différentes et de réaliser ainsi plusieurs toilettes avec un seul fourreau.

pli beaucoup de dentelle, noire sur fond de couleur, ou ton sur ton, lorsqu'elle adopte un coloris clair ou vif. On fait également des robes de mousseline de soie en des tons doux, paille, orchidée, légonia, aussi en bleu turquois. Ces toilettes légères et charmantes se rehaussent parfois de guirlandes de fleurs en paillettes nacrées.

Tous les effets perlés semblent particulièrement en faveur : sur crêpe Georgette, sur crêpe de Chine, comme sur mousseline. Un crêpe « cendre de rose » s'est vu préféré pour cette gracieuse toilette au long décolleté en pointe, toute brodée de perles de cristal irisé. Les mêmes perles forment une frange montée de façon à

corsage devant et à la taille en ceinture. Sur la jupe, cette ornementation prend plus d'importance et sème l'étoffe de grands motifs, conçus dans un esprit moderne, mais sans aucune tendance au futurisme.

Comme une idée pratique rencontre toujours de nombreuses adeptes, surtout en ces temps de vie chère, le conseilera à mes lectrices de faire exécuter avec cette toilette une longue tunique de crêpe Georgette bien pastel ou oxydant finement perlée, qu'elles pourront porter aussi avec le fourreau blanc qui se préférait encore à bien d'autres combinaisons harmonieuses.

PARISSETTE.

Heures d'après-midi

Combien de femmes recherchent en ce moment une toilette de bon goût, qu'elles pourront porter assez avant dans la saison, voire aux premières heures du printemps. En ce cas, loin de nous arrêter au vagues, suggérons leur l'utilisation de ce costume de soie qui composera un ensemble moins hivernal.

Celui que l'on a croqué ici peut se faire indifféremment en velours noir ou en garniture blanche, ou en ottoman corinthe ou vert bouteille, qu'un pelage gris adoucirait à merveille. Le haut de la robe dessine une longue casaque où le crêpe de Chine, du ton de l'ensemble, se brode délicatement en camaïeu. Et si, entraînées par le cycle impétueux des promenades, des réunions, des dîners imprévisibles, le temps vous manque pour aller changer de robe, qu'une casaque de lamé argent, remplaçant celle de crêpe, vous embellisse.

Imprévisiblement entrées, la juquette fait valoir la délicieuse ondulante de l'ampleur esquissée vers le bas ; une importante bordure de fourrure suit cette ligne, tandis qu'un col fort enveloppant descend en pointe pour simuler un colchère. Notez très heureuse et nouvelle, de hauts pans

ments vont du poignet au coude, enserrant bien la manche.

Cet effet si gracieux nous fait penser aux manèges d'un autre âge, où les femmes entoussaient leurs maillots frisés, à l'époque si lointaine et si proche à la fois où la « fièvre de la vitesse » et la « vie chère » combinées n'avaient pas encore bouleversé les existences. Donc, si vous possédez dans quelque armoire, un manchon, soit d'hermine, proloze de la tendance actuelle pour y trouver l'ornementation douillée des manches d'un manteau, car il est probable que jamais plus, cet accessoire de coquette ne trouvera grâce devant la femme d'aujourd'hui, si ennemie de tout ce qui l'encombre !

Ajoutons que l'on remarque des ensembles de teinte très blonde, presque dorée, comportant un manteau de velours ou d'ottoman, sur léger robe de crêpe. Quelques tissus si délicats noirs, satinés, à daniels avec opposition de mat et de brillant, sont utilisés aussi que le velours anglais, joli en un ton bois de rose rehaussé de castor et d'un peu de manchon métallisé. Mais ces derniers modèles, d'origine plus marquée sont moins faciles à porter que ceux dont nous parlions tout à l'heure.

La main à la pâte

Epaule de mouton braisée et roulée

Proportion : Une épaule de trois livres, sel, poivre, tranches de lard et de jambon, 125 gr. de beurre ou graisse, trois cuillères de jus de tomates, deux pieds de veau, 250 grammes de gîte.

Préparation. — Pratiquer des fentes tout le long des os, de façon à en détacher les chairs. Enlever les os.

Saupoudrer de sel et de poivre blanc, garnir les vides produits par les os avec des tranches de lard et de jambon ; rapprocher les chairs, en roulant les bords les uns sur les autres, afin de former une grosse boule aplatie ; maintenir par quelques points de couture et plusieurs tours de ficelle enroulée dans tous les sens, sans trop serrer cependant, afin de laisser du jeu pour le gonflement qui se produira au premier contact du feu.

Placez l'épaule dans une daubière ou cocotte galvanisée, assez grande pour pouvoir la retourner facilement. Mettez une forte quantité de beurre ou de graisse, parce que la viande de l'épaule contient fort peu de gras. La graisse, au surplus, doit être retirée avant de servir.

L'épaule étant roussie de toutes parts, fermez hermétiquement le couvercle, diminuez le feu de façon que la cuisson s'opère doucement. Entretenez l'humidité par un fréquent mouillage. Faites ce mouillage avec un liquide très chaud, du bouillon ou de l'eau ; le jus de tomate.

Après quatre heures de cuisson, l'épaule doit être tendre et entourée d'un jus consistant. On peut faire cuire avec l'épaule les pieds de veau.

Servir le jus après l'avoir dégraissé, autour de l'épaule. Le dégraissage s'opérant dans le jus, les tranches de viande s'imprègnent. Les os élevés de l'épaule sont trop secs pour donner du jus ; faites-les bouillir pendant trois heures avec un morceau de gîte. Vous obtiendrez un bouillon suffisant pour le mouillage.

On peut rouler l'épaule en long et lui donner la forme d'un tout petit gigot. Conservez alors l'os du manche.

L'épaule braisée s'accommodent de toutes les garnitures de légumes.

Pigeons à la Crapeaudine
Proportions : 6 petits pigeons, 1 jaune d'œuf, 1 jus de citron, 50 gr. échalottes, 150 gr. beurre, 2 oignons, persil, laurier.

Préparation. — Videz, flambez, tressez les pigeons. Fendez-les dans le sens de la longueur ; aplatissez-les avec le coutelet ; salez-les, poivrez-les, faites-les revenir dans le beurre avec les oignons et le laurier.

Hachez les échalottes, le persil, mélangez à ce hachis le jaune d'œuf ; salez, poivrez.

Dans cette préparation, trempez vos pigeons quatre fois dans ce mélange et laissez-les sécher à l'air pendant deux heures ; passez-les ensuite dans la panure et achève de les faire cuire sur le grill à feu doux en les retournant une fois. Servez avec du jus de citron.

Nêles au Gingembre
Proportions : 18 nêles, 1 cuillère à café de gingembre, 200 gr. de crème fouettée, un peu de glace à rafraîchir.

Préparation. — Essayez les nêles, enlevez les noyaux de chaque fruit, passez-les au tamis, parfumez cette purée avec le gingembre, disposez-la dans six petits pots à crème, entourez chaque pot de glace pilée. Au moment de servir, finissez de remplir ces pots avec la crème fouettée très froide.

AMEUBLEMENT POUR NOS PETITS

Les mamans sans cesse préoccupées de l'installation enfantine, recherchent les ensembles clairs et simples. Délaissant aujourd'hui l'ameublement moderne, voyons ce que l'art rustique nous offre dans cet ordre d'idées. D'ailleurs, point n'est besoin de courir les antiquaires pour se procurer des

meubles rares et vétustes dont le prix est toujours élevé.

N'importe quel ébéniste vous préparera les modèles dessinés ici, par exemple en noyer, en chêne ou en hêtre. Il vous sera facile d'y passer brou de noix et vernis pour leur donner ce brillant un peu sombre qui caractérise les bois anciens. On établira la table de toilette pour que l'enfant puisse se laver commodément.

Surmonné d'un baldaquin, le lit se voit éclairé par deux torchères rustiques appendues au mur au moyen d'un ruban. Si tou-

jours l'éclairage ainsi réalisé semble insuffisant, qu'un plafonnier tendu des mêmes étoffe que les appliques, illumine la pièce.

D'une armoire très ordinaire, faites-en une inattendue en supprimant les panneaux pour les remplacer par de la crotonne impitoyable, abondamment frocée. Si le papier à



ROBE JAPONAISE

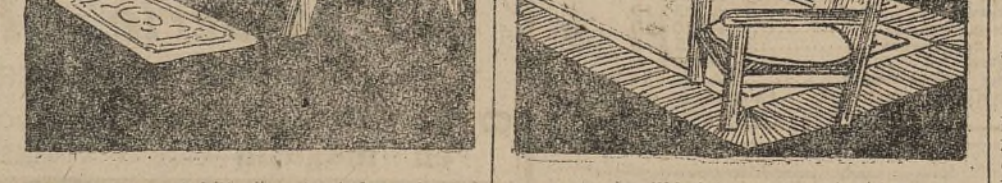
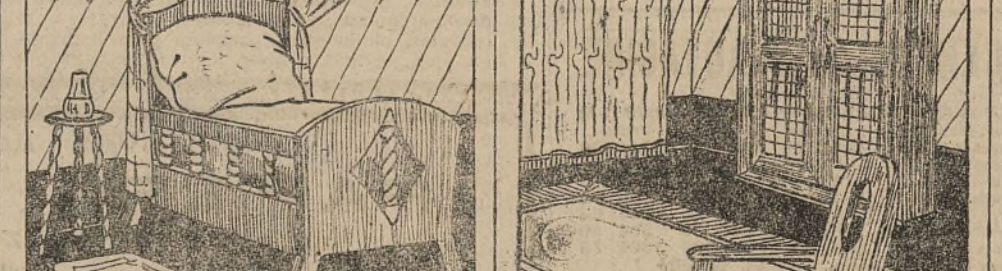
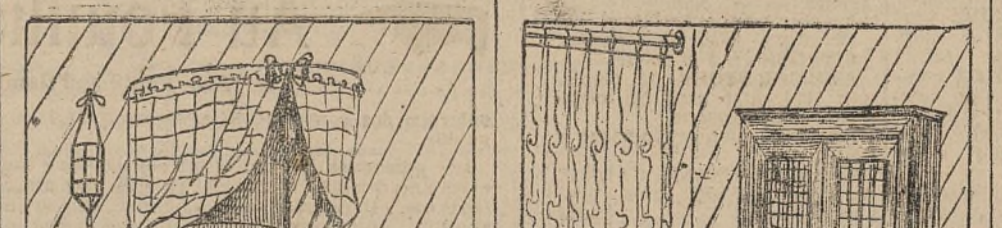
Si vous vous préoccupez d'être bien habillées dans le monde, quels soins ne prendrez-vous pas afin de paraître à votre avantage pour la plus grande joie de ceux qui vous aiment ; votre mari et vos enfants, toute femme, chères lectrices, doit se bien pénétrer de ce principe, car il fait charmer les regards à toute heure du jour ; de là, l'attention qu'elle apportera à la confection de ses robes d'intérieur pour lesquelles toutes les fantaisies sont permises. Que direz-vous du modèle que nous vous suggérons ici, j'espère qu'il en séduira plus d'une.

Procurez-vous donc trois mètres quatre-vingt-dix de crêpe de Chine noir au cent de large. Taillez d'abord le dos dans la forme indiquée sur le croquis, puis les deux parties qui se croisent devant, et enfin les manches se composant de deux bandes d'un mètre quinze sur trente-quatre centimètres de large. Elles consistent, avec la broderie, toute l'originalité de la robe. Voici donc comment vous allez les monter :

Dès que vous l'auriez brodée, vous pliez la bande en deux à l'envers pour la couture, ne laissant du côté extérieur qu'un petit orifice dans le haut pour le passage du bras, celui qui lui fait face doit être un peu plus large, soit vingt-six centimètres, qui servent au montage. Les coutures terminées, on retourne la manche. Il faut, en outre, en exécutant les côtés de la robe, avoir soin de laisser dix-huit centimètres ouverts sous les vingt-six de la manœuvre de manche.

Sur du crêpe de Chine rouge, vous reproduirez notre dessin ainsi que les découpures ; puis vous l'appliquerez sur la soie noire où vous la brodez en piquant les deux épaisseurs, en fils d'or ou soie jaune, et les calculez.

Le galon qui encadre le dessin et borde la robe se compose de points lancés superposés or et rouge sur le noir et or sur le rouge. Pour la fermeture, deux rubans se nouent sur le côté et peuvent se dissimuler sous la robe.



Avant de fixer votre choix pour vos CADEAUX DU JOUR DE L'AN
 Allez AUX DAMES DE FRANCE NEVERS
 VOUS Y TROUVEREZ UN ASSORTIMENT REMARQUABLE ET UNIQUE
 OBJETS DERNIERE NOUVEAUTÉ — ARTICLES DE LUXE
 Seuls magasins vendant meilleur marché que partout ailleurs et dont la renommée n'est plus à faire; leur devise: Bien faire et satisfaire
 COMPAREZ LEURS PRIX AVANT DE FAIRE VOS ACHATS
 Un Calendrier de poche est offert à tout acheteur
 AGENDA-RECLAME: Prix exceptionnel 1 fr. 50 — Livrés sans franco à domicile par service automobile régulier dans toute la région

PETIT ELEVAGE

Notre rubrique spéciale PETIT ELEVAGE paraissant tous les mardis, se divise en plusieurs catégories, nous prions nos annonceurs de vouloir bien rédiger leur texte de façon à ce que nous puissions en assurer la publication à la rubrique correspondante.
 Prix minimum par insertion de deux lignes 3 fr. Lignes supplémentaires 1 fr. 50 chacune au plus

Voailles
 OFFRE
 MALES BEKIN 1925. superbes, fils prix honneur. Nevers, Moulins. Prix honneur Moulins octobre 1925. 30 à 40 fr. pièce emballé. Motte. Chantenay-Saint-Imbert (Nièvre). 32.712

Chiens
 OFFRES
 CHIENNE EPAGNEUL, pure race, 2 ans, douce, obéissante, à dresser. Bureau du journal. 32.412
 8 couples très beaux CANARDS SAUVAGES de l'année, race pure. S'adresser R. Duvalier, régisseur, la Ferme (Nièvre). 32.441

Genisses inscrit H. B. C. S'adresser à M. GOGUÉLAT, Le Four aux Verres, par Moulins-Engilbert (Nièvre). 32.711
JUMENT 8 ans, inscrite au Stud-Book garantie pieuse, cause surmembre. Prix intéressant. S'adresser M. TALPIN, à St-Baudouin par Marzy (Nièvre). 32.903
Bonne JUMENT noire, de trait 10 ans. S'adresser M. RACLIN Eustache, à Pruneeux, par Noyat (Nièvre). 32.559

CHEVAL DE CHASSE bai, 1 m. 62, 6 ans, vite, droit, sain et bel.
 Marquis de CANDOLLE, Marcilly-Cervon (Nièvre). 32.541

Achats
 Suis acheteur Gamion BERLIET, bon état, 4 ou 5 tonnes. M. Jean COUJARD, à Despe (Nièvre). 32.715
 On demande à acheter BOVATES DE CHAMPAGNE VIDES à 0 fr. 45 la bouteille. Faire offre 7, rue Crève, Nevers. 25.553
 On serait acheteur de GRU-RES HERBÉ, bonne qualité, pour courtois. S'adresser à M. YVÈRE, à Gimy-Fourchambault (Nièvre). 32.379

Personnel
 ON DEMANDE
 EMPLOYE, pour service des ventes et correspondances, pour usine. Bureau du journal. 32.714
 Très bon TOURNEUR sur métaux. Emploi à l'année. Logé chauffé. S'adresser Sucrerie de Pithiviers (Loiret). 32.588
 OUVRIER MARÉCHAL, sortant d'apprentissage, travail assuré. Bureau du journal. 32.400

Divers
 100 francs par jour rep. fac. art. 1^{re} Nécess. bon. ou dames. Ecr. NEW AMERICA, à Villefranche-sur-Mer (A. Mmes). 31.698
 Grosse entreprise cherche à acheter FORÊTS DE PINS pour bois de mines, ainsi que lots de toutes importances de résineux façonnés sur wagon de départ. Écrire sous n° 60.532, à Agence Havas, Nancy.
 Occasions très intéressantes: CITROËN en 5 et 10 HP. AMILGAR-SPORT, 2 places, juin 1924, état neuf de mécanique et carrosserie.
 DE DION mono-cylindrique 3 HP. S'adresser GRAND GARAGE DE LA NIEVRE, rue Félix-Fauré, Nevers. 31.309



LES RHUMES à répétition

Indiquent une infirmité des bronches qui un jour se compliquera de fluxion de poitrine, de congestion pulmonaire, de pleurésie, voire même de tuberculose. Que ces tousses perpétuelles, usent très souvent de la Pastille Richelet, véritable "potion sèche", et pronent le soir, du Pectoral Richelet à action renforcée. Ils iront ainsi rapidement vers une guérison définitive. Dehors, la Pastille Richelet et, chez soi, le Pectoral Richelet.
 Toutes pharmacies: la Pastille Richelet, 2 fr. 95 la boîte; le Pectoral Richelet, 7 fr. 50 le flacon. A défaut, écrire aux Laboratoires Richelet, 6, rue de Belfort, Bayonne (S.-P.).

LE PLUS GRAND CHOIX DE PIANOS
 ERARD, PLEYEL, GAVEAU, etc... (Livrables dans toute la Nièvre et limitrophe) les meilleurs et les moins chers se trouvent chez

P. MARTIN
 Ex-ouvier et accordeur de Pleyel Successeur de Guyot, maison fondée en 1872. Attesté d'Erard Pleyel et Gaveau La mieux située du département
 Magasin - PORTE DE PARIS, Nevers Photos, Récords, Violons, Accordéons Italiens. Facilités de paiement au prix du comptant. Accords, Réparations, Locations (depuis 30 francs par mois) PIANOS AUTOMATIQUES
 Demandez la VARINETTE, instrument imitant le violoncelle, depuis 5 fr. avec méthode.

CADEAU
 Toute personne nous adressant une enveloppe portant son adresse peuvra GRATUITEMENT un assortiment d'articles d'Aluminium: 17 pièces, manche bois. 5000 sont à distribuer pour lancer notre marque. Écrivez vite pour joindre un timbre.
 Manufacture. Revoy 26 - 11, rue Malbranche, Paris

ENGRAIS
 POUR TOUTE CULTURE
 Superphosphates minéraux et os. Scotie Thomas, sels de potasse chlorure de potassium, nitrates soude et Norvège, sulfate d'ammoniaque, etc.
 Engrais organiques et complet Poudrettes moulées

AUBIJOUX
 Bureau et Magasin rue de la Tourterelle NEVERS
 Tél. 0-25, adresse tél. Aubijoux NEVERS

Fabrique de Voitures
 Carrosserie d'automobiles
 Fournitures pour Carrosserie Et Autos
TH. DUJON FILS
 A SAINCOINS (Cher)

Au Fouillis des Dames
 10, Rue Ferdinand-Gambon, NEVERS
 ont reçu des compliments pour avoir eu bon goût dans leur choix, et pour la bonne qualité.

Les personnes qui ont offert ces cadeaux ont été émerveillées d'obtenir tant de succès, avec une dépense restreinte, et elles recommandent aux gens qui ont des cadeaux à faire pour le premier janvier, d'aller choisir dans le choix considérable qui existe au Fouillis: gilets pour dames et fillettes, laine et soie; combinaisons, barboteuses, costumes garçonnet, robes fillettes, écharpes, vareuses, manteaux velours de laine, cache-cols, cravates, chaussettes, chemises pour hommes, parures pour dames, bas, et une grande quantité de tous articles très intéressants par leurs prix.
TEILLET-GILBERT
 7, rue Saint-Etienne, NEVERS

POUR VOS ACHATS DE PAPIERS PEINTS
 Adressez-vous
Droguerie F. FIÉVÉ
 7, rue Claude-Tillier, NEVERS (Près la gare) Tél. 009
 ON TROUVE Un grand choix — des prix avantageux en magasin des ARTICLES en réclame

Suites de Bronchites
 Le plus simple rhume d'hiver dégénère le plus souvent en catarrhe bronchique. On tousse, on crache et parfois même on expectore des crachats muco purulents. LES ACCES d'asthme augmentent de fréquence et d'intensité. Pourquoi laisser établir dans votre organisme une bronchite de plus en plus dangereuse alors que seul un flacon de BRONCHO-PHILLES, véritable sirop sérum, vous soulagera immédiatement en supprimant par l'évacuation de la toux à forme catarrhale et chronique.
 Dépôt: Philo Gir et Carré, à Decize; Lechevin, à La Charité; Pillon, à Saint-Sauveur; Chalon, à Saint-Honoré; Martin, à Moulins; Ducepin, à Châteauneuf; toutes pharmacies, Corbière, Paillard, à Cosne; Ravier, à Luz; Gobillot, à Fourchambault; Pourtoy, à Châtillon; Morice, à La Machine; toutes pharmacies, à Nevers, Nivoy et Montluçon.

La Chemiserie Modèle P. Demangeon

n'emploie que du Bon Tissu
 Pour ses CHEMISES CRAVATES FAUX-COLS et a toujours Les Dernières NOUVEAUTÉS
 92, RUE DU COMMERCE - NEVERS

Au Négus H. LYRON
 Contiseur
 96, rue du Commerce, NEVERS
 A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, vous présente SON NOUVEAU BONBON « Les Fratellini »

Son Négus (déposé), ses Nougatines de Nevers, ses bonbons chocolat exquis, ses marrons assortis.
 Grand assortiment de boîtes fantaisies: Faïences, porcelaines, cristaux, vanille.
 EXPÉDITIONS POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Carrosserie CHAMPEAU
 Rue de la Préfecture, 66 et 70, Nevers
 VOITURES ATTELES ET CARROSSERIES AUTOMOBILES
 Peinture — Garniture
 Fabrica de roues caoutchoutées et Réparations
 Sclerie — Harnachement — Réparations Articles voyage.

Les Petits Meubles DE CHARLET-GAUTIER
 CONTENT Les plus difficiles
 3, Rue La Fayette NEVERS
 Imprimerie de PARIS-CENTRE, à Nevers Le Gérant: Joyet de Maubec

PILULES BERNAMONT contre LA TOUX
 la plus tenace est guérie rapidement par les merveilleuses PILULES BERNAMONT contre la Toux
 Douées de propriétés curatives extraordinaires, c'est le remède le plus efficace contre toutes les maladies des voies respiratoires.
 Elles calment Elles guérissent Elles fortifient
 Aujourd'hui 5 fr. 50 une toux opiniâtre vous secoue, vous souffrez, vous êtes fatigués, mal en train.
 Demain après avoir pris les Pilules Bernamont, plus de toux, plus de fièvre, vous reprendrez votre bonne mine.
 Dépôt général: BERNAMONT, Pharmacien, 87, Rue du Commerce, NEVERS

BANDAGES de tous systèmes pour hernies
 attention absolue de toutes hernies CENTURES PERFECTIONNÉES
 Ceintures médicales pour toutes les ptoses, chute d'estomac, déplacement de rein, grossesses, obésité, pour suites d'opérations, etc., établies spécialement pour chaque cas. — Prise de mesure et essayage à domicile sur demande.
 Corsets pour toutes déformations — Orthopédis Prothèse — Bas varices
TH. ARCHIMBAULT
 Herboriste — Bandagiste — Orthopédiste SPECIALISTE BERNIAIRE
 Médaille d'or. Diplômé de la Faculté de Médecine 30-32, rue du Commerce et place Manoin, NEVERS

CHASSE, TIR, ESCRIME, DÉFENSE Emile DUMAS
 FABRICANT BREVETÉ ET DIPLOMÉ
 - 40 -
 Rue du Commerce NEVERS
 A l'occasion du Jour de l'AN
 Grand choix de carabines et pistolets de tous modèles, canne-fusil, cannes dites de défense Matras, cannes-épée. Le plus grand choix de colliers, fouets, leisses et tout ce qui concerne les accessoires de chasse, fourreaux, carabines, cartouchières, miroirs, etc.
 PRIX DÉFiant toute CONCURRENCE
 ENTRETIEN DE FUSIL A L'ANNÉE — REPARATIONS RAPIDES ET SOIGNÉES

Et comme toujours... Les plus beaux Jouets
 Caoutchouc et Celluloïd
 Se trouvent chez
TEILLET-GILBERT
 7, rue Saint-Etienne, NEVERS

MORS Agent pour la Nièvre: GRAND Garage de la Nièvre
 12-16 14-20 CV
 Simple — Souples — Silencieuses
 6, rue Félix-Fauré, NEVERS

MARQUINIER-SPECIALISTE: AU PACHA
 59, rue du Commerce, NEVERS
 Voir ses étalages en Sacs de Dames, Maroquinerie fine, Articles de Voyage

GROUPES MARINS ASTER
 102, Rue de Paris, SAINT-DENIS (Seine)

Fourrures-Pelleteries
 N'oubliez pas pour vos achats de FOURRURES de vous adresser à
G. PETIT-RENAUD-DEJOUX
 Nevers, 86, Avenue de la Gare, 36, Nevers
 Maison de Confiance qui vu ses prix indérés vous donnera toute satisfaction

L.CENTRALE DE LA SAUVAGINE
 Fondée en 1920
 27, Rue Ginox, PARIS-15 - Tél.: Vaugirard 11-73
 Achète Peau Hiver Grands Moyennes Petites Moutons (s. laine) 4000 325 325 275 275 200
 Fournis (s. laine) 3000 250 250 200 200 175
 Patois 700 60 60 50 50 40
 Renards Alpes 1500 125 125 100 100 75
 Félins 1200 100 100 85 85 75
 Flats 750 60 60 50 50 40
 Loutres 200 150 150 100 100 75
 Tempes Hiver (Cuir blanc) de 150 à
 Bistres de 25 à 10
 Chats sauvages de 20 à 10
 Pélotes de 5 à 2
 de domestiques de 2 à 2
 Bélettes de 3 à 2
 Lapins (Tari sur demande) de 33 à 16 le kilo
 Frais d'envoi remboursés à l'émission au comptant
 Changement de cours signalé

LAPINS QUI CRÈVENT
 GUÉRISON en 3 jours du gros ventre, diarrhée, coccidiose, par le
REMEDÉ SAINT-PAUL
 Boîte 6. Franco 6.50, Les 6 Boîtes 33.10
 Pharmacie SAINT-PAUL à CONTRES (C. Châl.)
 En Vente dans toutes les Pharmacies
 Lyons, Bourges; Fournier, Nevers; Seguin, Cosne; Boyron, Guérgny; Vincent, Brion; Lécrovin, La Charité; Garré, Decize; Fabre, Fourchambault; Rondelierre, Frézery; Petit, Moulins-Engilbert; Mourgu, La Machine; Coquet, à Donzy; Pillon, à Saint-Sauveur.

CHAMBRON LUCIEN
 Ingénieur-Agronome
 MOULINS-SUR-ALLIER
ÉLEVATION D'EAU
 Bâties hydrauliques — Moto-pompes Moulins à Vent
CHAUFFAGE CENTRAL